

COMMUNE DE THÔNEXConseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 28 septembre 2004

Sont présents :

M. Claude DÉTRUCHE, Maire
 Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative
 M. Philippe DECREY, Conseiller administratif

Mme Doris CONSTANTIN, Présidente du Conseil municipal
 Mmes CASADEI, EGGER, JAQUET, KABY, NOTARO, STROUMZA et TOMASINI
 MM. AGRANIOU, DROZ, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FROSSARD GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON

Excusés :

Mme DESPLAND
 MM. AMOUDRUZ et FORTE

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2004.
2. Assermentation de Mme Angela Notaro, Conseillère municipale du groupe démocrate-chrétien, en remplacement de Mme Sophie Desjacques Carnegie, démissionnaire. (DA-04-16)
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2005. Discussion. Vote. (DA-04-17)
7. Communaux d'Ambilly
 Projet de plan de réservation de site routier. Discussion. Vote. (DA-04-18)

8. Chemin du Bois-Des-Arts - DP 17750-2
Construction de 15 villas contiguës, parcelle 4713, feuille 16 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (taux d'utilisation entre 25 et 40%). Discussion. Vote. (DA-04-19)
9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 91'000,- en vue d'entreprendre l'établissement des plans directeurs des itinéraires cyclables et des chemins pour piétons. Discussion. Vote. (DA-04-20)
10. Projet de délibération (point non traité lors de la séance du 15 juin 2004)
 - 10.1. Déposé dans le délai légal par MM. Olivier Favre, Fabiano Forte et M. Alexis Hyde, Conseillers municipaux concernant : « La création d'une commission ad hoc relative au projet de démolition, reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet ». Discussion. Vote. (DM-04-07)
11. Projets de motions (points non traités lors de la séance du 15 juin 2004)
 - 11.2. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Sophie Desjacques Carnegie et Jacqueline Tomasini, MM. Fabiano Forte, Guy Loutan et Daniel Thurre, Conseillers municipaux, intitulé : « Pour le développement du nombre de corbeilles à papier et de systèmes de récupération des déjections canines, et un soutien plus ferme quant au travail des agents municipaux pour un meilleur respect des normes élémentaires de propreté et salubrité publique ». Discussion. Vote. (MM-04-01)
 - 11.2. Déposé dans le délai légal par M. Roland Droz, Conseiller municipal, concernant : « La sécurité sur le domaine public est du ressort des collectivités publiques ». Discussion. Vote. (MM-04-02)
12. Demande d'un crédit de Fr 143'500,- en vue de l'acquisition d'une laveuse, arroseuse pour le service de la voirie et des espaces-verts. Discussion. Vote. (DA-04-21)
13. Demande d'un crédit de construction de Fr 51'700,- en vue de l'agrandissement du parking pour deux roues de l'arrêt TPG des lignes 12 et 16 à la douane de Moillesulaz. Discussion. Vote. (DA-04-22)
14. Projets de délibérations.
15. Propositions du Conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles et questions.

*

Une minute de silence est observée par l'assemblée en mémoire de M. Jacques Hildebrand, Conseiller municipal de 2001 à 2003.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2004

1.1. Mme Anne-Marie Jaquet fait la remarque suivante :

1.1.1. À la page 242, après le vote du crédit d'étude pour l'école, M. Détruche a fait remarquer qu'il s'agissait du crédit d'étude le plus important voté par la commune. Mme Jaquet déplore que cette remarque figure pas au procès-verbal.

1.2. M. Guy Loutan demande que les corrections suivantes soit apportées, car il trouve que le procès-verbal est trop lacunaire :

1.2.1. Page 244, § 2 - intervention de M. Vacheron :

Après réécoute de la bande, selon la demande de M. Loutan, voici les termes qui en ressortent :

M. Loutan : « moi, je veux aborder juste deux points de détail sur lesquels j'avais insisté lors de l'audition de M. Henchoz. Avec une première remarque, il s'agit d'un plan sans échelle et je remarque les bancs qui ont été rajoutés pour une ambiance conviviale : ils sont à 4m. et plus, je ne vois pas comment les gens vont discuter gentiment d'un banc à l'autre, c'est pas parfaitement convivial. Je pense que M. Henchoz a fait plaisir « à Loutan » en mettant deux bancs de plus et il se débrouillera après.

1.2.2. Page 250, § 1, ligne 5

M. Loutan demande que son intervention soit complétée de la façon suivante :

*« ...producteur d'énergie qui possède les appareils **de chauffage** et ceci de façon **souvent** reconvertible et **transformable**, ce qui permet au client de n'acheter que l'énergie, ceci... »*

Et d'ajouter en fin de § :

« Contrairement à ce que disent certains, le contracting énergétique est tout à fait possible pour les communes, preuve en est ce document « directives pour l'appel d'offres par contracting pour les commune », de février 03, Swiss contracting / Suisse énergie, CP 396, 1040 Echallens, tél. 021/886.20.20, fax 021/886.20.30, info@swisscontracting.ch.

M. Loutan transmet ce document au Conseil administratif. »

1.2.3. Page 257, § 1 :

M. Loutan revient sur une intervention de M. Favre qui accuse les membres de son parti de ne pas participer aux diverses manifestations communale ainsi que sur l'envolée de Mme Jaquet qui renchérit et confirme que « l'on ne nous voit jamais... ».

M. Loutan demande à ce que la bande soit réécoutée par le secrétariat.

- Ndlr : *Après réécoute minutieuse de la bande l'intervention, s'il y en a une est inaudible.*

Enfin M. Loutan profite de la correction de ce procès-verbal pour demander à ces deux Conseillers, avec qui nous avons marché tout à fait amicalement lors de diverses manifestations, je leur demande donc des excuses publiques à ces accusations personnelles mensongères et sans rapport avec le sujet du débat, puisqu'elles ont été proférées en public aussi !

1.3. M. Michel Vacheron, quant à lui fait la déclaration suivante :

Au nom du groupe socialistes-verts, j'aimerais exprimer une position un peu critique par rapport aux derniers procès-verbaux. Mais auparavant, je souhaite relever tout ce qu'ils ont aussi de positif :

- Nous savons la somme considérable de travail que constitue la rédaction de tels procès-verbaux, qui doivent être fidèles et exhaustifs. Et on ne peut que se féliciter de la haute qualité des procès-verbaux que nous recevons, tant au niveau de la forme que du fond. En effet, l'orthographe et la syntaxe sont irréprochables et on perçoit une réelle volonté de retranscrire fidèlement les diverses interventions.
- D'autre part, nous comprenons bien que ces procès-verbaux ne puissent contenir une transcription littérale des propos tenus par chacun ; cela serait indigeste et parfois peu compréhensible. Nous louons donc le souci du procès-verbaliste de retranscrire de manière lisible le fond plutôt que la forme des interventions. De plus, des propos tenus dans l'urgence des débats sont souvent répétitifs et nous comprenons bien la nécessité de les synthétiser dans les procès-verbaux.
- Nous apprécions également le fait que, lorsqu'une intervention repose sur un document écrit, celui-ci soit retranscrit intégralement dans le procès-verbal.
- Enfin nous apprécions que les diverses modifications apportées lors de l'approbation des procès-verbaux soient retranscrites avec fidélité.

Venons-en maintenant à l'objet de cette intervention.

Quand le débat est serein, ce qui est souvent le cas, les procès-verbaux constituent un bon reflet des interventions. Par contre, lorsque le débat s'anime, lorsque des antagonismes se font jour, lorsque des positions tranchées voire outrancières sont exprimées, le procès-verbal banalise ou édulcore les propos, les rend polis et « moralement » acceptables. Si bien qu'en fin de compte le lecteur extérieur peut avoir l'impression que tout se passe entre personnes bien élevées et respectueuses des autres.

Or, ce n'est pas toujours le cas. Le 15 juin dernier, par exemple, lorsque nous avons débattu du projet de délibération déposé par notre groupe concernant « l'organisation d'une fête annuelle destinée aux nouveaux habitants », des propos solides, voire polémiques, ont été tenus, qui n'apparaissent pas ou mal dans le procès-verbal (voir les critiques sur notre médiocre participation aux manifestations communales ou les accusations d'électorisme proférées par certains membres du parti libéral). De même et les corrections que certains membres de notre groupe ont demandées ce soir et le 15 juin le prouvent, nous avons parfois l'impression que nos propos sont passés au peigne du politiquement correct ou du moins retransmis de manière incomplète.

A l'évidence, le dernier Conseil municipal s'est déroulé de manière tendue et l'antagonisme gauche - droite s'est exprimé à plusieurs reprises de manière exacerbée. Cela transparaît mal dans le procès-verbal. Enfin, mais j'aimerais le dire avec toutes les précautions voulues, j'ai le souvenir d'avoir entendu, un membre de notre groupe, proposer de supprimer les termes « conjointement à l'accueil des nouveaux citoyens » figurant au point 1 du projet de délibération, soit d'accepter que l'accueil des nouveaux habitants ne se fasse pas en même temps que l'accueil des nouveaux citoyens. Il faudrait réécouter la bande enregistrée pour le vérifier. En disant cela, je n'accuse personne, mais ce point constitue un élément central du débat puisque le vote négatif des libéraux et des radicaux reposait essentiellement sur la simultanéité de ces deux cérémonies.

En résumé, nous demandons à notre secrétaire général de veiller à ce que l'esprit des propos soit retranscrit avec objectivité, surtout lorsqu'ils sont vifs ou polémiques. On aura ainsi un meilleur reflet des débats. J'espère que notre secrétaire général ne se sentira pas remis en cause par ces propos. Nous le disons et nous le répétons : nous apprécions l'excellente qualité de son travail de procès-verbaliste.

Suite à ces diverses corrections et interventions, le procès-verbal est approuvé par 12 voix « pour » et 10 abstentions.

2. Assermentation de Mme Angela Notaro, Conseillère municipale du groupe démocrate-chrétien, en remplacement de Mme Sophie Desjacques Carnegie, démissionnaire. (DA-04-16)

Mme Doris Constantin, Présidente, se lève et demande à Mme Angela NOTARO de se lever également et de répondre par « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Mme Angela Notaro : « je le jure »

La délibération suivante est donc prise :

Il a été procédé à l'assermentation de Madame Angela NOTARO entre les mains de Madame Doris Constantin, Présidente du Conseil municipal, lors de la séance du 28 septembre 2004.

Puis, Mme Doris Constantin, Présidente, informe les divers changements qu'il y a eu au sein des commissions permanentes suite à cette nouvelle élection, selon la liste déposée sur les tables.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Doris Constantin, Présidente, porte à la connaissance des Conseillers les courriers et informations suivantes :

3.1. De M. Gaudenzio Guarino, Conseiller municipal pour le groupe socialistes-verts, courrier du 25 juin 2004 adressé au Conseil administratifs concernant la traversée de la route Blanche :

Concerne : Traversée de la route Blanche

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif,

Ça y est, c'est arrivé ! L'accident survenu à l'adolescent, alors qu'il traversait la route Blanche, était prévisible.

Nous sommes consterné-e-s d'apprendre qu'aucun aménagement sécuritaire n'a été fait, bien que nous l'avons demandé lorsque les TPG ont mis en place un nouvel arrêt de bus à la douane de Thônex-Vallard.

Vous n'êtes pas sans savoir de que de nombreux jeunes traversent la chaussée, même si c'est interdit, alors que des voitures roulent à vive allure, dès la sortie de la douane. Cet endroit est particulièrement dangereux l'hiver, car il fait nuit aux heures où les ados vont et reviennent de l'école.

Nous avons constaté que même le feu rouge, qui arrête la circulation pour faire passer le bus, n'est pas toujours respecté. Si certain-e-s automobilistes ne voient pas un bus, on ose craindre le pire quand il s'agit de piétons.

Nous vous demandons expressément de prendre des mesures de toute urgence, afin de sécuriser ce passage.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de notre parfaite considération.

ainsi que de la réponse de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation en date du 9 juillet 2004 :

Concerne : traversée de la Route Blanche

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 25 juin 2004 dont le contenu a non seulement retenu toute l'attention du Conseil administratif mais nous a aussi beaucoup étonnés.

En effet, vous semblez oublier que le Conseil administratif, depuis près d'une année, relance régulièrement les différents départements cantonaux afin qu'une solution soit trouvée pour que les habitants du nord de la route Blanche ne traversent plus de façon "sauvage" cette importante artère au demeurant une route à grand trafic sur laquelle les piétons n'ont rien à faire.

Par ailleurs, il semble vous avoir échappé que le soussigné, lors de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2004, a donné lecture d'une lettre envoyée au DAEL le 8 écoulé, pour déplorer le grave accident survenu récemment dans ces conditions. A titre d'information, nous vous remettons, en annexe, copie de cette lettre.

Enfin, vous savez que les communes ne sont pas compétentes pour intervenir dans les tractations entre l'État de Genève et les propriétaires privés, ce qui est le cas dans cette affaire puisque des parcelles doivent être acquises pour créer un cheminement d'accès entre l'avenue Jeandin et la route Blanche.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces informations et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Je vous donne encore lecture d'un courrier adressé à l'État de Genève en date du 8 juin 2004 par M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation :

Concerne : route Blanche - douane de Thônex-Vallard

Messieurs,

Depuis un peu plus d'une année, notre Commune attire l'attention de votre Département et celle de l'Office des Transports et de la Circulation sur les traversées "sauvages" des habitants du nord de la route Blanche qui souhaitent rejoindre les bus 20 et 27.

Vendredi 4 juin, ce que nous craignons de pire est arrivé puisqu'un jeune homme de 17 ans a été fauché par une moto à cet endroit.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser que si le projet de traversée sécurisée que nous avons accepté en février dernier avait été réalisé, cet événement tragique ne serait peut être pas survenu.

Par conséquent, afin qu'un tel accident ne se reproduise pas, nous vous prions instamment de mettre rapidement tout en œuvre pour réaliser cet aménagement dans les meilleurs délais.

Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Copie pour information à l'Office des Transports et de la Circulation

- 3.2. Courrier du 2 juillet 2004 de M. Fabiano Forte, Conseiller municipal du groupe démocrate-chrétien concernant le retrait du projet de délibération intitulé « Pour la création d'un fonds destiné au financement des infrastructures de la petite enfance et pour la mise en place d'une politique dynamique de la petite enfance » :

Concerne : Proposition de projet de délibération
Pour la création d'un fond destiné au financement des infrastructures de la petite enfance et pour la mise en place d'une politique dynamique de la petite enfance.

Madame la Présidente,
Chère Madame,

Par la présente, je vous informe que le groupe PDC retire sa proposition de projet de délibération citée ci-dessus.

Le groupe PDC souhaite reprendre son projet afin d'apporter un éclairage nouveau sur ce qu'il souhaite dans le domaine de la petite enfance.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce qui précède, je vous adresse, Madame la Présidente, Chère Madame, mes meilleures salutations.

- 3.3. Courrier du 25 juin 2004 de M. Daniel Thurre, Conseiller municipal, concernant un article parut dans « le Thônésien » :

En date du 15 juin, je recevais dans ma boîte aux lettres « Le Thônésien » avec, en première page, un sous-titre en gras : « De quoi je me mêle ? ».

Le soir même de ce mardi 15 juin, dans le cadre du Conseil municipal, les membres du parti rédacteur de ce journal se sont mêlés du taux de présence d'un certain nombre de Conseillers de l'Alternative aux manifestations communales, leur faisant un procès d'intention.

On nous parle d'équipe, de respect qui change la vie... mais cela n'empêche pas des interventions mesquines et mal placées. Certes, en tant que citoyens élus, nous avons des responsabilités et devons faire face à un certain nombre d'engagements.

Si nous avons des devoirs, nous avons aussi des droits et des choix possibles. Bien des « choix » s'imposent si l'on veut garder un équilibre face à des obligations familiales et professionnelles, lesquelles peuvent ne laisser qu'une disponibilité relative à la représentativité à l'extérieur, en sus des commissions dans lesquelles on siège.

Personne n'a à culpabiliser et encore moins à se justifier ! Il est prétentieux et irrévérencieux de vouloir jauger - pour ne pas dire juger - la disponibilité des autres et, par ce biais, de se mêler de la vie quotidienne de tout un chacun. Allons-nous commencer à nous demander également pourquoi untel était absent à une commission ? La politique est chronophage, nous en faisons tous l'expérience, mais à chacun de donner sa mesure selon ses propres disponibilités, sans pour autant avoir à essuyer des reproches.

Participer à un maximum de manifestations donne-t-il le droit de faire la leçon aux autres ? A l'inverse, va-t-on suspecter les Conseillers qui auront le plus serré de mains dans le cadre de manifestations et cérémonies officielles de faire du prosélytisme et de s'activer à la promotion de sa propre personne ? Ce serait là également un manque de respect flagrant.

Il est bon - et paradoxal - de rappeler que nous sommes en démocratie : chacun assume donc sa manière d'agir et reste libre de ses choix.

Le débat politique et la confrontation d'idées sont passionnants, bien que parfois tumultueux, mais les dérives hypocrites avec attaques de personnes à la clef sont à mille lieues du respect que l'on peut attendre de la part d'élus et ne peuvent amener qu'un climat malsain de suspicion, de conflit et de règlements de comptes du plus piètre effet, notamment dans des séances publiques.

Je nous souhaite donc, en ce début d'année de vrais débats, des confrontations aînes et constructives, car, faut-il le rappeler, les Thônésiens qui nous ont élus nous ont fait confiance et ont des attentes pour leur commune.

Ces précisions ayant été faites, je souhaite à toutes et à tous de belles confrontations en ce début d'année, mais dans des combats politiques loyaux et respectueux de l'autre. Aussi, y gagnerons-nous aussi en temps et ainsi en disponibilité !!

3.4. Courrier du 12 août 2004 de l'Association de Sous-Moulin, concernant des propositions visant à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route de Sous-Moulin dans sa partie thônésienne :

Concerne : Quelques propositions visant à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route de Sous-Moulin dans sa partie thônésienne

Messieurs,

Dans le prolongement de notre demande d'amélioration de la signalisation du Centre sportif de Sous-Moulin (cf. notre courrier du 15 mai 2003 et votre réponse du 29 juillet), l'Association de Sous-Moulin vous prie d'examiner quelques propositions visant à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route de Sous-Moulin dans sa partie thônésienne. Quand nous disons « tous les usagers », nous entendons en effet aussi bien les riverains, que notre association représente, que les sportifs qui fréquentent le Centre, et particulier les enfants, et encore tous les piétons, cyclistes, scootéristes, automobilistes, chauffeurs de poids lourds et de bus, utilisateurs des transports publics.

Nous vous signalons que notre association a déjà présenté une partie des propositions qui suivent au nouveau Conseil administratif de Thônex lors d'une séance qui s'est tenue le 27 janvier dernier. Les trois conseillers administratifs nous ont manifesté leur souci et leur désir d'améliorer la situation et nous ont appris par exemple que M. Philippe Decrey vous a adressé le 26 septembre 2003 une demande de contrôle de vitesse à la route de Sous-Moulin, demande que nous appuyons bien entendu.

L'un des points névralgiques est évidemment l'entrée même du Centre sportif. Nous rappelons que l'enquête publique N° 2170 évoquait à juste titre la « situation actuelle anarchique » du lieu et notre association, dans sa lettre du 15 mai 2003, insistait sur le fait que cette situation désagréable et dangereuse touchait aussi le domaine public, à savoir la route de Sous-Moulin.

Il faut à tout prix sécuriser l'entre du CSSM - 39, rte de Sous-Moulin et interdire tout stationnement de véhicules sur la voie publique ou sur le trottoir à cet endroit. A cet effet, nous formulons trois propositions :

1. Le passage pour piétons, qui existe déjà, devrait être légèrement déplacé, entre les numéros 34 et 36, soit juste en face du 39. Il devrait être aussi assorti de feux « intelligents » passant au rouge si on dépasse 40km/h. avec radar pénalisant les contrevenants. Les piétons devraient aussi bénéficier de la possibilité de déclencher le feu vert. Rappelons qu'il y a là un arrêt de bus. De plus, beaucoup d'enfants fréquentent le Centre, raison pour laquelle nous demandons que la vitesse maximale à cet endroit soit limitée à 40km/h., comme à proximité d'une école.
2. Nous demandons la pose d' « épingles » supplémentaire tout autour de l'entrée du Centre, jusqu'à l'arrêt du bus côté Centre, ne laissant qu'un strict passage pour les quelques véhicules légers devant accéder au bâtiment (camionnettes de livraison, ambulances...).
3. Comme nous l'écrivions déjà le 15 mai 2003, il faut enlever tout prétexte supplémentaire d'arrêt et déplacer par exemple la cabine téléphonique soit vers le bâtiment du Centre soit vers le parc-relais.

Par ailleurs, nous soumettons à votre examen les quatre propositions suivantes :

1. Installation de panneaux d'interdiction de doubler sur l'ensemble de la route de Sous-Moulin. L'existence bienvenue des bandes réservées aux cyclistes nous pousse à faire cette demande.
2. Création d'un giratoire au carrefour route de Sous-Moulin - avenue Suisse - chemin de Mapraz.
3. Suppression des feux au carrefour de l'avenue de Thônex au profit d'un giratoire. Nous savons que le Conseil administratif cherche aussi à améliorer la situation à cet endroit. A notre avis, le giratoire est la meilleure solution, réalisable sans nécessité d'empiéter sur le domaine privé.
4. Généralisation d'une limitation de vitesse à 40km/h. sur l'ensemble du périmètre route de Sous-Moulin, avenue de Thônex et avenue du Petit-Senn. Ce serait la suite logique de toutes les mesures déjà prises dans le secteur.

Notre Association se tient à la disposition de l'OTC pour toutes discussions ou participations et, dans l'attente d'une réponse, vous adresse, Messieurs, ses salutations distinguées.

lettre signée par :

M. Christian Renggli, Président de l'Association de Sous-Moulin et Claude Tschachtli, secrétaire

Copie de la présente à :

- Conseil administratif de Thônex
- Conseil municipal de Thônex
- Commission de la Circulation du Conseil municipal de Thônex
- Conseil administratif de Chêne-Bourg
- Direction du CSSM
- Conseil Intercommunal du CSSM

3.5. Courrier du 16 août 2004 de l'Association de Sous-Moulin, concernant l'autorisation de construire 17750 (parcelle Maunoir) parue dans la FAO le 7 juillet 2004 :

Concerne : Requête en autorisation 17750
 Thônex, chemin du Bois-Des-Arts
 Publication FAO du 07/07/2004

L'Association de Sous-Moulin « a pour but la défense des intérêts et de la qualité de vie des habitants du secteur élargi de Sous-Moulin (secteur dépendant politiquement des trois communes chênoises) » (article 1 de ses statuts). Par « secteur élargi de Sous-Moulin », nous entendons prioritairement tout le périmètre compris entre la route de Sous-Moulin, l'avenue de Thônex et l'avenue Petit-Senn. La requête en autorisation 17750 ne peut que retenir notre attention. Notre association s'est mobilisée pour une amélioration de la sécurité au carrefour avenue de Thônex - chemin du Bois-Des-Arts. Elle est l'initiatrice de la mise en zone 30km/h. dans le secteur « chemin du Bois-Des-Arts - avenue des Verchères - avenue Suisse ». Elle continue à réclamer pour le même secteur une mise en circulation réservée aux riverains. Enfin, elle a encore adressé, le 5 juillet dernier, à l'OTC, quelques propositions visant à améliorer la sécurité de tous les usagers à la route de Sous-Moulin et dans tout le périmètre susmentionné. Elle ne peut donc pas rester insensible au projet de construction objet de la requête 17750.

Le texte de présentation du projet évoque à juste titre le souci de trouver un terrain d'entente entre la Commune de Thônex, qui a déjà beaucoup fait pour l'immobilier dans ce quartier, et l'État de Genève qui souhaite densifier l'habitat d'une manière générale sur le territoire cantonal. Or, le Conseil municipal de Thônex a voté le 3 février 2004 un crédit d'étude de Fr 52'000,- en vue du projet d'aménagement du secteur du chemin du Bois-Des-Arts compris entre l'avenue des Verchères et le chemin du Curé-Desclouds. De plus, dans ses communications au Conseil municipal du 16 décembre 2003, le Conseil administratif annonçait son projet d'étude globale sur Thônex-sud (déplacement de l'assiette de l'avenue de Thônex, chemin du Bois-Des-Arts, extension de la Mairie, accès au nouveau quartier du Curé-Desclouds). Ces faits nous amènent à penser qu'il ne faut pas séparer le projet de construction sur la parcelle Maunoir de l'ensemble de la problématique que pose un aménagement d'ensemble de ce quartier qui prenne en considération la qualité de vie des habitants, la sécurité des élèves de l'école primaire du Bois-Des-Arts et la sécurité de tous les usagers d'un réseau routier déjà saturé. L'Association de Sous-Moulin demande que le Conseil municipal de Thônex soit saisi du dossier et en débattenne et que la population puisse aussi en être informée.

L'Association de Sous-Moulin vous présente, Messieurs, ses salutations distinguées.

lettre signée par : M. Christian Renggli, Président de l'Association de Sous-Moulin et Mme Christine Jeanneret.

Copie de la présente : au Conseil administratif et au Conseil municipal de Thônex ainsi qu'à l'Association des habitants de Thônex-sud et à l'Association de défense des Communaux d'Ambilly et des espaces verts à Thônex.

Mme Doris Constantin, Président, informe que ce sujet sera traité au point 8 de l'ordre du jour de ce soir.

3.6. Courrier du 26 août 2004 de l'Association de Sous-Moulin, concernant les 14 peupliers du stade de Sous-Moulin :

Nous vous remettons la copie de la lettre que notre Association a adressée au Service des forêts. Nous sommes opposés à l'abattage de ces arbres situés entre la tribune du terrain principal et le terrain B. Nous savons que la question a été éludée dans deux Conseils municipaux sur trois et souhaitons qu'une procédure démocratique permette d'aboutir à une décision raisonnable concernant le sort de ces 14 magnifiques peupliers d'Italie.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Courrier que de l'Associations Sous-Moulin a adressé au Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage en date du 25 août 2004 concernant 14 peupliers du stade de Sous-Moulin

Concerne : Dossier d'abattage d'arbres 1201-0
FAO du 30 juillet 2004

Mesdames, Messieurs,

La requête en autorisation d'abattage de 14 peupliers dans la zone sportive des Trois-Chênes a retenu toute notre attention. Les motifs invoqués par la demande concernent l'état phytosanitaire (selon rapport du 18 mars 2004) et la mise en sécurité du site.

Notre association constate dans cette affaire un vice de procédure manifeste. Deux actions ont été menées parallèlement et simultanément sans qu'une relation ait été établie entre elles. En effet, dans sa séance du 23 mars 2004, le Conseil municipal de Thônex vote un crédit de Fr 589'300,- pour la réalisation de divers investissements au Centre sportif de Sous-Moulin. Comme le Centre est géré par les trois communes chénoises, le montant total du crédit est donc de Fr 1'767'900,-. Or, l'objet principal de cet investissement est la transformation du terrain de football B de gazon naturel en synthétique, d'un coût de Fr 1'200'000,-. Mais le Conseil municipal de Thônex ne discute pas du tout du sort des 14 peupliers. A la même époque, mars 2004, un rapport établi par l'entreprise Henchoz, mandataire, étudie l'état de santé de la rangée de 14 peupliers située entre l'arrière de la tribune du terrain principal de football et le terrain B. Ce rapport en arrive à la conclusion suivante : ou on entretient ces peupliers pour un coût de Fr 36'000,- sur un programme de 10 ans ou on les abat et on replante des érables pour un coût de Fr 45'000,- avec un entretien pendant 24 mois.

Notre association n'a pas la compétence de juger de l'état sanitaire des ces peupliers qui semblent sains à des yeux profanes. En tout cas en aussi bonne santé que les 36 autres peupliers de l'ensemble du secteur. Et si les 36 autres ne sont pas en bordure d'un terrain de football, 26 d'entre eux longent un chemin très fréquenté, en particulier par les élèves du Collège Claparède. En fait, la raison principale plus ou moins avouée de cet abattage que nous contestons, c'est le travail de ramassage des feuilles mortes sur le terrain synthétique. Nous lisons dans le dossier Henchoz que les érables ont l'avantage de perdre leurs feuilles rapidement et en une fois...

En conclusion, nous estimons plus judicieux de choisir aujourd'hui la solution du rapport Henchoz prévoyant l'entretien de ces 14 peupliers pendant 10 ans. Dans 10 ans, si le terrain synthétique est très sollicité, nous savons qu'il faudra de toute façon en prévoir le remplacement.

Nous demandons aussi que les Conseils municipaux des trois communes chênoises soient saisis de cette affaire et votent en bonne et due forme et en connaissance de cause un crédit pour l'entretien de ces peupliers pendant les 10 prochaines années.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

M. Christian Renggli, Président de l'Association de Sous-Moulin
et M. Claude Tschachtli, secrétaire.

3.7. Lettre de démission de M. Martin-Paul Broennimann, Conseiller municipal, datée du 26 août 2004 :

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, j'ai été élu il y a quelques temps au Grand-Conseil en remplacement d'une députée partante.

Les statuts de mon parti politique ne me permettent pas de conserver deux sièges, cantonal et municipal. De plus, la somme de travail à investir si l'on veut correctement assumer les deux sièges est très conséquente.

Dès lors, je suis amené à vous remettre, avec mes plus vifs regrets, ma démission du Conseil municipal de Thônex.

Selon les renseignements dont je dispose, mon groupe politique est en mesure de proposer au Conseil un candidat de qualité qui, j'en suis persuadé, fera un excellent travail de Conseiller.

En vous remerciant à l'avance de votre compréhension, et en affirmant tout le plaisir que j'ai eu à siéger parmi les membres de notre Conseil, je vous présente, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

3.8. Courrier du Centre sportif Sous-Moulin signé par M. Claude Détruche, vice-président du Conseil Intercommunal, adressé aux Présidents des Conseils municipaux de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex en date du 22 septembre 2004 :

Concerne : Conseil Intercommunal - participation aux séances

Madame,
Monsieur,

Comme vous le savez, le Conseil Intercommunal nommé pour la législature 2003/2007 compte 15 membres, désignés par les Conseillers municipaux respectifs, en plus du Conseiller administratif délégué aux sports de chaque commune.

Le Conseil Intercommunal est régulièrement convoqué au cours de l'année afin de remplir les tâches qui lui sont statutairement attribuées.

Malheureusement, nous devons constater que l'absentéisme des Conseillers intercommunaux prend des proportions regrettables, à tel point que le quorum n'a pas été atteint lors de la dernière séance. Celle-ci a été annulée, selon l'article 16 des statuts.

Pour cette raison, le budget 2005 de Sous-Moulin n'a été ni examiné ni voté, alors qu'il doit être intégré à celui des communes.

Nous tenons à vous informer de cette situation, dont les conséquences ne sont pas strictement limitées au Centre Sportif.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

3.9. Nous avons également reçu un courrier émanant de la Mairie de Graveson qui adresse ses remerciements aux Autorités de la commune de Thônex pour le séjour organisé, cet été, en faveur des enfants de notre commune jumelle à la colonie de la Rippe.

3.10. Courrier de M. Gaudenzio Guarino, Conseiller municipal, concernant le changement de présidence de commission :

Madame la Présidente,

Je vous informe que Madame Rosemarie Egger va reprendre, dès la prochaine séance, la Présidence de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, suite à la démission de M. Martin-Paul Broennimann.

Par avance je vous remercie d'en avoir pris bonne note et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

3.11. À 23., nous passerons au point 15 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Claude Détruche, Maire

4.1.1. Démission de M. Martin-Paul Broennimann

Nous allons regretter son absence autour de cette table car il a siégé au sein de ce Conseil avec assiduité et nous a démontré son objectivité et ses compétences.

4.1.2. « Thônex Info »

Le premier numéro, qui fait suite à la volonté du Conseil administratif de parfaire la communication auprès des communiers, a été récemment distribué à la population. Nous savons qu'il y a eu quelques lacunes au sujet de cette distribution. Ceux et celles qui ne l'auraient pas reçu peuvent venir prendre un exemplaire auprès du Secrétaire général.

4.1.3. Récupération des déchets

Un « tous-ménages » émanant de l'État de Genève a été récemment distribué à la population du canton concernant la récupération des déchets. Je tiens à informer le Président de la commission concernée que nous reviendrons très prochainement pour vous faire part des dispositions prises pour améliorer le tri des déchets dans notre commune.

4.1.4. Mérite Thônésien

Nous vous rappelons que le délai des propositions pour l'attribution du Mérite Thônésien est fixé au 15 octobre.

4.1.5. Centre sportif Sous-Moulin

Le 5 octobre aura lieu la visite du Centre pour les Conseillers municipaux, le rendez-vous est fixé à 18h.30. Nous vous rappelons que le Conseil administratif ne pourra pas être présent étant donné qu'il est retenu par une autre séance.

4.1.6. Tir intercommunal

Le Challenge des municipalités aura lieu le samedi 2 octobre 2004. Vous êtes invités à venir entre 13h.30 et 16h. au stand des Hutins à Chêne-Bourg.

4.1.7. Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE)

Ce projet, qui est en fait une exigence fédérale et cantonale, est piloté par la commune de Thônex et concerne également les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Vandoeuvres.

Nous serons donc le premier ou le deuxième groupement du canton à présenter les crédits à nos Conseils municipaux respectifs.

4.1.8. Réaménagement des giratoires de la route de Jussy

Les entrées de soumissions ne nous ont pas permis de présenter ce projet ce soir. Il vous sera donc soumis lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

4.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

4.2.1. Route de Sous-Moulin

Un arrêté a été pris et l'interdiction de dépasser sur cette artère sera instaurée.

4.2.2. Route d'Ambilly

Suite à une intervention de M. Forte, une borne sera installée afin d'éviter que les véhicules ne puissent plus éviter la chicane en passant tout droit.

4.2.3. Chemin de Marcelly

Suite à la demande de Mme Desjacques Carnegie, nous avons supprimé, pendant les heures scolaires, les places de parking aux abords de l'école Marcelly ce qui permettra la pose et la reprise des enfants à l'école. L'OTC va installer la signalisation adéquate.

4.2.4. Avenue Suisse/avenue des Verchères

Bien que cette zone soit limitée à 30km/h., nous avons pu constater que les véhicules empruntent ces artères à une vitesse excessive et ne font pas attention à la règle de la priorité de droite qui prédomine dans ce type de zone. Le Conseil administratif a donc fait une demande pour que deux aménagements de type « coussin berlinois » soient posés à l'intersection de ces deux artères afin de réduire la vitesse des véhicules.

4.2.5. Pont-Bochet

Nous avons constaté que les automobilistes qui se rendent aux jardins familiaux roulent trop vite. Nous avons donc fait la demande pour qu'un kit-école soit installé à cet endroit.

4.2.6. Chemin de Mapraz

Deux panneaux vont être prochainement installés à savoir : « Impasse » et « Interdiction de circuler » afin d'éviter que des véhicules s'engagent dans ce chemin qui est déjà très étroit.

4.2.7. Commission Sociale

Nous vous rappelons que la visite des CASS est fixée au 6 octobre à 18h.30.

4.2.8. Exposition des Artistes Chênois

Elle se déroulera du 28 octobre au 7 novembre 2004, le vernissage aura lieu le jeudi 28 octobre de 18h.30 à 21h.

4.2.9. Comité des Fêtes

Voici un petit rappel des manifestations à venir :

- Vendredi 1^{er} et samedi 2 octobre : « Fête de la Bière et de la choucroute » sous la tente sur la place de Fêtes.
- Samedi 23 octobre : « Thônex Total Country » à la salle des Fêtes.

4.2.10. Fête du Jus de Pomme

Le Conseil administratif tient à féliciter les habitants de Villette pour l'organisation de cette fête, qui a été une réussite avec près de 500 personnes qui se sont déplacées.

4.3. Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative

4.3.1. Transfert de classes

Comme cela vous l'a déjà été annoncé une patrouilleuse scolaire a été engagée pour la sortie de la station BP à l'attention des élèves qui ont été transférés de l'école du Bois-Des-Arts à l'école Adrien-Jeandin.

Pour ce qui est du point de vue pédagogique tout se passe bien et rentre dans l'ordre.

4.3.2. Pédibus

Notre commune a remercié les enfants, les enseignants et les parents qui ont participé à cette action qui s'est déroulée le 21 septembre dernier. Nous espérons que les personnes qui ont participé à cette manifestation comprendront qu'il y a d'autres moyens que la voiture pour se rendre à l'école.

4.3.3. Petite enfance

La commission ad hoc sera bientôt appelée à siéger pour démarrer l'étude d'une future structure d'accueil quelle soit thônésienne ou chênnoise.

4.3.4. Budget 2005

Vous l'avez certainement appris par la presse, il est actuellement question d'un certain nombre de transferts de charges de l'État aux communes. Nous vous informons, d'ores et déjà, que nous n'entendons pas mettre le montant demandé dans notre budget 2005, ceci d'autant plus que le projet de loi accompagnant le projet de budget cantonal n'a toujours pas été voté.

Nous aurons l'occasion de développer ceci lors des commissions de pré-budget et des Finances.

4.3.5. Agenda 21

Le travail des deux étudiants de l'EPFL est maintenant terminé et nous aurons l'occasion de vous le présenter début novembre.

Pour ce qui est de l'entreprise MANECO, cette dernière poursuit son état des lieux et la commission d'Urbanisme & Développement durable sera saisie de ce travail dans le courant de l'automne.

4.3.6. Communaux d'Ambilly

Durant l'été les choses ont pris forme au DAEL, où un certain nombre de décisions ont été prises, trois bureaux de mandataires ont été désignés. Le 18 août et le 22 septembre, lors du premier atelier, nous avons pu prendre connaissance des esquisses extrêmement larges de ces Communaux d'Ambilly avec différentes hypothèses sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Trois ateliers ont été prévus par le DAEL et je propose que la commission de l'Urbanisme & Développement durable se retrouve lors de la dernière partie de l'atelier le 18 octobre de 16h. à 18h.

Je vous informe également que la synthèse des prises de position des partis a été faite. Il est important de noter que les points de convergences sont plus importants que les points de divergences. Je vous propose, plutôt que de vous remettre un papier écrit qui risque de terminer au fond d'un tiroir que nous rencontrons Mme Katia Horbert-Papazian, de l'IDEHAP, chargée de cette évaluation, ceci pourrait se faire dans le cadre de la commission de l'Urbanisme & Développement durable.

5. Rapport des commissions

La parole est passée aux différents Présidents ou vice-présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapport :

5.1. Mme Anne Marie Jaquet, Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse :

Séance du 24 août 2004 :

1. Visite et présentation des activités du Centre de Loisirs et de Rencontres par les éducateurs.

Lors de cette commission, nous avons été reçus au Centre de Loisirs. M. Bouzouzou actuel coordinateur, nous a fait visiter les locaux et expliqué le potentiel de ceux-ci, actuellement sous employés.

Ensuite une table ronde nous a réunis, avec le Comité et les éducateurs du centre. M. Coulin, Président de l'association nous a fait part de sa satisfaction de l'ambiance qui règne avec la nouvelle équipe. Les nouveaux éducateurs sont arrivés au début de l'été et ont fait face aux « centres aérés » et de plus ils ont organisé un cours de mosaïques suivi d'une exposition

Nous constatons que les deux éducatrices de l'ancienne équipe ont fait seules un travail remarquable et nous les en remercions.

M. Mesot, nouvel éducateur, nous explique que c'est le hasard d'une rencontre qui a permis cela. Nous apprenons également que M. Bouzouzou quittera son poste à la fin de l'année et sera remplacé certainement par M. Rouget actuellement éducateur au Centre.

Suite à la demande de M. Ehinger, M. Coulin nous fait part de la volonté du Comité de réintégrer les représentants du municipal. Une séance par trimestre leur permettra de suivre la gestion de celui-ci et de faire des propositions.

Divers projets sont en discussion pour l'automne.

Séance du 21 septembre 2004 :

1. Visite du jardin d'enfants les Bout'Choux et de la crèche EVE Chapelly.
2. Discussion avec Mme Duc, Directrice, les éducatrices et les membres de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.

Nous avons visité le jardin d'enfants les Bout'Choux et la crèche EVE Chapelly. Nous avons pu constater qu'un décroisement a été effectué à EVE Chapelly cela est positif pour les relations entre tous les intervenants ainsi que pour le travail des éducatrices. Les deux espaces disposent d'un grand jardin aménagé qui permet aux enfants de s'ébattre en liberté.

Une discussion s'en est suivie où nous avons compris que le passé est définitivement révolu, que des gardes-fous ont été installés avec le nouveau comité de gestion et la fondation. L'équipe est bien soudée et la directrice gère bien les diverses questions qui se posent parfois.

La sécurité dans le chemin de Chapelly a été évoquée, elle ne présente pas de problèmes puisque beaucoup de parents viennent à pied.

Malgré une augmentation du budget due uniquement à l'augmentation des salaires en raison de l'application de la convention, les finances sont saines et bien gérées.

Nous constatons également un manque de place évident, puisque nous ne pouvons même pas satisfaire toutes les demandes émanant des parents travaillant sur Thônex.

Le personnel est stable à 70%

5.2. M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, séance du 26 août 2004 :

1. Audition de la Sté ADS Fonti, mandatée pour la surveillance de la commune ainsi que les responsables du service de Sécurité municipale.
2. Information du Conseil administratif concernant le CSSM.

Dans le cadre de cette séance, ont été auditionnés M. Liano Fonti et Mme Chantal Mailler de la Société ADSI-Fonti, mandatée pour la surveillance de la commune ainsi que le brigadier Badertscher, responsable du service de sécurité municipale et M. Diserens, chef des services généraux, responsable des ASM.

Dans un premier temps, nous avons demandé à M. Fonti de nous présenter les conditions de son mandat, ainsi que les difficultés rencontrées sur la commune.

M. Fonti est à la tête d'un groupe de surveillants qui fabrique également des installations de sécurité. Cette société compte des filiales dans plusieurs villes romandes.

M. Fonti a constaté un net progrès en ce qui concerne les jeunes, grâce aux discussions engagées avec eux, notamment :

Les indésirables sont partis (ce qui, soit dit en passant, reporte le problème ailleurs).

Un agent en civil suit l'agent en uniforme. A leur arrivée, les attroupements se dispersent et les jeunes changent de lieux et ne reviennent généralement plus.

La situation est donc maîtrisée, mais la surveillance est nécessaire afin d'éviter que la situation ne se dégrade de nouveau.

En ce qui concerne le Cycle d'Orientation, des statistiques ont été dressées et la situation est différente d'un établissement à l'autre.

Les rondes s'effectuent avec un véhicule, appuyé par une patrouille stationnée à Vandoeuvres qui intervient rapidement sur demande.

Ces rondes s'effectuent pratiquement tous les soirs, entre 19h.30 et 03h.30 du matin dans les sites sensibles. En été, les patrouilles sont dédoublées.

Un tableau des rondes nous a été remis, regroupant l'ensemble des endroits sensibles et des heures de contrôle.

Le plus gros problème rencontré est celui des fumeurs de 12 à 14 ans. Les plus âgés, les 16-17 ans, s'en vont lorsqu'ils voient arriver la police. Il y peu de violence en général, ni de seringues qui traînent.

L'affaire récente la plus grave concerne des feux qui ont été allumés : cela a demandé une intervention musclée.

La formation des agents de la société privée est faite par M. Fonti. Ils suivent des cours pendant plusieurs mois et passent un examen. Dans le cadre de ses tâches d'apprentissage, il y a moyen de suivre ses actions afin de savoir s'il sera possible de lui confier des tâches individuelles. Cela dit, la prévention reste la meilleure manière d'agir et la tactique non agressive payante.

En ce qui concerne la frontière, les problèmes de jeunes franchissant le Foron pour lancer des pierres ont amené un rapprochement entre les polices françaises et suisses.

Les fréquentes rondes des gardes frontières et de l'agence ADSI-Fonti sont appréciées.

La question de l'école Adrien-Jeandin et des difficultés rencontrées a amené la fermeture du préau le dimanche, ainsi que des heures d'ouverture déterminées en semaine.

Le brigadier Badertscher intervient également à Puplinge. Ses tâches concernent le contrôle du stationnement, des écoles et bâtiments, la salubrité et la tranquillité. Les rondes se font à l'aide d'une camionnette et de vélos.

Les agents de ADSI-Fonti sont au service de la mairie. Ils leur arrivent d'intervenir parfois sur le site Apollo, suite à des doléances. Pour leur intervention, il est possible de les solliciter, mais mieux vaut passer par la Mairie.

Un service de « piquet » pour les ASM n'est pas prévu ; il faut, en cas d'urgence, s'en référer à la police cantonale.

Thônex, sur l'échelle cantonale des interventions : les résultats sont bons et Thônex n'affiche pas de difficultés graves. Il n'y a pas de danger réel sur la commune. M. Fonti habite la commune depuis 30 ans. Il constate une baisse des incivilités et délits depuis que les rondes se font régulièrement. Toutefois, celles-ci doivent être maintenues, pour éviter que les mauvaises habitudes reprennent et que la petite délinquance s'instaure à nouveau.

La deuxième partie de la séance comportait les informations du Conseil administratif concernant le Centre sportif de Sous-Moulin.

Les travaux du terrain B sont achevés et une verrée a eu lieu le 2 septembre dernier.

Les travaux d'équipement des salles de danse et omnisports sont terminés et les sociétés du stand de tir ont été déplacées. Les terrains de tennis donnent entière satisfaction aux usagers et l'on cherche une solution aux problèmes de voisinage par la médiation.

La surface des fêtes est actuellement utilisée pour des entraînements avec l'autorisation du Conseil administratif en attendant que le terrain B soit disponible.

Le CSSM a adhéré au programme cantonal « Sant' Escalade » dans le cadre de la lutte contre l'obésité des jeunes et la sédentarité. On essaie de faire bouger les jeunes. Un parcours sera fléché aux alentours du CSSM et des informations concernant l'alimentation seront diffusées.

5.3. M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emplois, Voirie & Cimetière, séance du 2 septembre 2004 :

Deux sujets et un certain nombre d'informations et de divers étaient à l'ordre du jour de la commission.

1. Réaménagement des deux giratoires de la route de Jussy. Présentation d'un avant-projet de plantation

Ce projet était directement amené à la commission par le Conseil administratif. Celui-ci, en effet, souhaitait connaître l'avis de la commission avant de pousser plus avant le projet.

Cette manière de travailler paraît justifiée dans la mesure où elle évite que le Conseil administratif parte seul dans une direction qui pourrait être ensuite remise en cause par le Conseil municipal. La commission a apprécié cette manière de travailler.

Nous avons donc reçu Mme Williams du bureau Séquoia qui nous a présenté un avant-projet, pour l'instant non chiffré, qui modifie complètement l'aspect des deux giratoires. La végétation qui s'y trouve actuellement pourra être récupérée et transplantée dans d'autres endroits de la commune, à l'exception d'un érable malade et trop volumineux à déplacer.

Des chênes, qui ne perdent pas leurs feuilles en hiver, remplaceront les pins actuels et différentes variétés de fleurs, dans les tons jaune et bleu (couleur de Thônex), seront plantées qui fleuriront en alternance durant pratiquement toute l'année. L'ensemble des végétaux demandera peu d'entretien et un arrosage automatique facilitera grandement le travail des jardiniers. Des galets de glaciers et des ardoises complèteront l'aménagement. Les environs des giratoires seront également réaménagés dans le secteur de la Pierre-à-Bochet.

Un commissaire souhaitait que d'autres bureaux proposent des projets, afin que le Conseil municipal ait un véritable choix. Cette proposition, mise au vote, a été refusée par 6 non, 1 oui et 1 abstention.

Dans l'ensemble, le sujet a séduit les commissaires et par un vote (7 oui et 1 abstention) ils ont souhaité que le Conseil administratif aille de l'avant dans le projet présenté ce soir-là.

2. *Proposition de M. Guy Loutan, Conseiller municipal, concernant un exposé à la population ayant pour objet l'eau et la faune.*

Le Conseil administratif souhaite mettre ce point à l'ordre du jour de la commission afin de connaître l'avis des commissaires sur la procédure prévue. Lors d'un précédent Conseil municipal, M. Détruche avait proposé à M. Loutan que la commune s'associe à ce dernier pour l'organisation d'une conférence tout public sur la faune et l'eau.

M. Loutan s'est étonné que ce sujet vienne en commission alors que, de son pont de vue, il s'agissait d'une question qui ne concernait que M. Détruche et lui-même.

Plusieurs commissaires ont ensuite exposé leur gêne face à la démarche prévue. En effet, ce serait la première fois que la commune s'associerait à un Conseiller municipal ou à un groupe politique pour organiser une séance publique. Ils ont souhaité qu'on suive la procédure habituelle, soit que la réunion soit organisée par un groupe politique ou une association et que la commune mette gratuitement la salle à disposition.

Au terme de cette discussion, M. Détruche retire sa proposition d'associer la commune à cette conférence.

3. *Informations de M. Détruche, Maire*

– *Récupération des déchets* : malgré tous les efforts fournis Thônex reste à la traîne dans ce domaine. Deux chiffres suffisent pour s'en convaincre :

- *incinération des déchets : + 9,6 % par rapport à la moyenne cantonale,*
- *récupération du papier : - 29,5%*

Il faudra donc renforcer les lieux de récupération, augmenter la fréquence des levées de papier et sensibiliser les concierges et les élèves des écoles à ce problème.

– *Poubelles et logo « Thônex - Ville propre » :*

Le Conseil administratif travaille sur ce concept et va prochainement faire le choix de nouvelles poubelles pour étoffer ce type d'équipement.

- Emplacements conviviaux :
Le Conseil administratif a présenté toute une liste d'emplacements ou des bancs et autres équipements conviviaux pourraient être placés. Demande a été faite aux commissaires d'offrir l'offre si nécessaire.

Sont encore évoqués en fin de séance :

- *la laideur des conteneurs choisis par la commune pour ses déchetteries,*
- *le mauvais fonctionnement de certains conteneurs à métaux,*
- *les coupures de courant survenues récemment sur la commune,*
- *certaines questions liées aux places de jeux.*

5.4. M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 7 septembre 2004 :

1. Projet de rénovation et d'amélioration du complexe (plages et bassin, vestiaires et accessibilité de la buvette) de la piscine extérieure.

Il s'agissait de la première séance depuis le vote du crédit d'étude par le Conseil municipal, le projet s'articule sur cinq éléments principaux :

- *le mauvais état du carrelage,*
- *le manque d'espace pour les baigneurs,*
- *une circulation claire des personnes entre les bassins,*
- *un point sanitaire au rez-de-chaussée,*
- *les vestiaires,*

La modification des plages a principalement pour but d'augmenter la surface végétale de la piscine qui pourrait être complétée par quelques plantations et des jeux pour les enfants.

Il convient de créer un point sanitaire au rez-de-chaussée car l'accès actuel passe au sous-sol et est assez éloigné, notamment pour les enfants.

Le traitement des surfaces tant par des revêtements durs que par des végétaux pourrait également améliorer le bassin pataugeoire en y installant par exemple des bambous circulaires et des bancs de manière à bien circonscrire l'espace des enfants et une surveillance accrue des parents.

Les vestiaires du sous-sol seraient transformés de manière à être utilisés pendant les travaux de l'école Marcelly.

Le point concernant la buvette a suscité des débats passionnés, car le projet propose le maintien de la buvette sur sa partie à l'étage et certains commissaires se demandent s'il est nécessaire de garder celle-ci à l'étage ce qui pose un problème d'accès aux handicapés et aux enfants.

Le Conseil administratif nous a rappelé que dans ce cadre de ce crédit d'étude, il n'était pas question de remanier l'ensemble de cette piscine, mais de tâcher de maintenir les éléments fonctionnels et de les améliorer.

Il a été demandé aux mandataires d'étudier la possibilité de garantir un accès aux personnes à mobilité réduite, soit par un ascenseur soit par une rampe.

Le planning de cette étude est actuellement respecté, le devis général sera présenté cet automne à la commission des Finances et la commission des Travaux & Bâtiments sera à nouveau saisie du projet avancé tenant compte des remarques émises lors de cette commission afin de permettre le fonctionnement des installations pour l'été prochain.

La poursuite de l'étude a été acceptée par 7 voix « pour » et 1 abstention.

5.5. M. Olivier Favre, membre, en remplacement de Mme Evelyne Despland, vice-présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, séance du 21 septembre 2004 :

1. Chemin du Bois-Des-Arts - Présentation de l'avant projet d'aménagement.

Le mandataire, M. Ott, précise que le statut actuel du chemin du Bois-Des-Arts a deux zones bien distinctes à savoir ; une zone 30km/h. et une autre en zone de rencontre. Il ne voit aucune raison de changer ce statut. La question des aménagements et des revêtements ont été abordés.

Pour la zone « Verchères - Mairie » il est proposé un élargissement du trottoir à 2m. et de ramener la chaussée à 4m.50 de manière à réduire la vitesse des véhicules.

Pour la zone « Jules-Dufresne - av. de Thônex » il a été relevé le manque de cheminement piétons qui oblige les passants à monter les marches devant l'entrée de la Mairie ce qui pose problème aux personnes à mobilité réduite ou aux poussettes. Plusieurs pistes ont été évoquées et une étude sera poursuivie de manière plus approfondie.

En ce qui concerne la partie située en zone de rencontre, il est prévu d'agrandir le parking de l'église et d'y aménager des éléments physiques afin d'éviter les parkings sauvages.

De faire un aménagement de type « villageois » vers l'auberge de la route Blanche.

C'est sur un préavis favorable de 6 oui et 2 abstentions que l'étude sera poursuivie en tenant compte des remarques émises lors de cette séance.

2. Plateau de Bel-Air - Information sur la mise en zone 30km/h.

La demande d'autorisation a été déposée mi-juillet. L'autorisation devrait donc être donnée ces prochains jours, nous vous rappelons que la participation financière de la commune de Thônex est de Fr 36'000,-.

3. Informations diverses de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif.

Ligne 31, cette ligne ne passera plus sur notre commune mais sera compensée par la ligne C.

Le Noctambus va augmenter sa fréquence ce qui aura une incidence financière pour la commune.

Mme la Présidente rappelle aux Présidents de commission qu'il est principalement demandé les conclusions des rapports de commission.

6. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote 2005. Discussion. Vote. (DA-04-17)

- M. Claude Détruche, Maire : comme à l'accoutumée vous êtes appelés à nommer les Présidents, vice-présidents des locaux de vote pour 2005, selon la liste qui a été établie en accord entre les divers partis politiques.

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Droz, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,
- Par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléant du local de vote de Thônex, pour l'an 2005 qui se présente comme suit : (annexe 1).

7. Communaux d'Ambilly - Projet de plan de réservation de site routier (DA-04-18)

- Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable, donne des précisions sur ce dossier : une enquête publique a été ouverte au mois de juin par le DAEL et 376 observations ont été formulées au DAEL.

Il s'agit de huit associations, d'un groupement de propriétaires, 14 lettres individuelles, 351 types ou légèrement modifiées et 2 lettres étaient favorables à ce projet de plan de réservation de site routier.

Il faut préciser que certaines études préliminaires ont été réalisées à ce jour et ont montré la nécessité de réaliser ces trois accès, tel que le Département a proposé à l'enquête publique pour ce futur quartier des Communaux d'Ambilly.

Le fait que ceci soit soumis à enquête publique a pu interroger certaines personnes. Il faut savoir que les différentes demandes d'autorisations de construire ont été déposées qui, portaient soit sur les parcelles proches du futur tracé routier ou sur une future empreinte possible, ont poussé le DAEL à émettre un refus conservatoire à ces demandes d'autorisation.

Selon l'article 17 de la LALAT une enquête publique a donc été ouverte.

Pour la clarté du débat, nous vous informons que le Conseil administratif s'est déjà prononcé, en amont de cette enquête, et nous avons envoyé un courrier à M. Moutinot en date du 11 mai 2004, dont je vous donne lecture :

Concerne : demande de préavis technique relatif au projet de loi adoptant le plan de réservation de site routier en vue de la réalisation des voies publiques d'accès aux Communaux d'Ambilly sur le territoire des communes de Thônex, Chêne-Bourg et Puplinge

Monsieur le Président,

Votre lettre du 30 mars 2004 a retenu toute notre attention et nous vous remercions d'avoir bien voulu accepter une discussion sur le projet de loi en référence lors de notre séance du 4 mai 2004.

Après un examen attentif dudit projet, le Conseil administratif est préoccupé par les conséquences d'une importante augmentation de la charge du trafic routier dans le futur, due aux autres importants projets d'urbanisation, notamment "Etoile-Annemasse".

En effet, le réseau routier existant au-delà de l'agglomération des Trois-Chênes est surchargé, en particulier le plateau de Frontenex. De même, le rapport d'étude "Genève-Sud" du 2 avril 2004, relève que les liaisons vers notre région sont saturées.

Sur le plan local, le raccord sur l'avenue Mirany, au droit du futur Cycle d'Orientation de la Seymaz, n'est pas du tout satisfaisant.

Par conséquent, le Conseil administratif est convaincu, comme les autorités de la commune de Chêne-Bourg, de l'urgence d'entreprendre une étude générale des circulations sur les Trois-Chênes, voire pour l'ensemble du secteur Arve-Lac.

Enfin, nous vous informons d'ores et déjà que des observations générales seront formulées dans le cadre de la consultation des communes sur la hiérarchisation du réseau routier.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la présente et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Mme Rochat : ce soir il convient que le Conseil municipal se prononce sur ce sujet.

- M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 14 septembre 2004, séance commune avec la commission Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile. En remplacement de Mme Evelyne Despland, vice-présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile donne lecture des conclusions du rapport :

Lors de cette séance nous avons reçu MM. Spahr et Wuest, tous deux délégués auprès du DAEL, M. Spahr étant le chef du projet.

C'est suite à la demande d'un propriétaire d'une parcelle que tout le processus a été déclenché, les questions essentielles se sont posées sur fait que ces trois axes, un sur la route de Jussy, un à proximité de l'entrée de l'Hôpital de Belle-Idée et le dernier du côté du Pont-Bochet, sont des axes qui arrivent sur des routes qui sont déjà saturées.

Il a été répondu qu'il s'agissait uniquement d'un projet de réservation et non pas un projet de construction.

Il a été également question du développement durable dans cette région, avec la crainte de se retrouver avec un « Lignon Bis » il a été répondu : « une commune doit bien payer pour les autres et ce sera Thônex pour les Communaux d'Ambilly ».

Les mandataires nous ont informés qu'ils allaient privilégier les transports publics plutôt que les transports privés. Ils nous ont rappelé que le projet CEVA était également en cours.

Vu le manque de précision et de solutions concrètes en matière de circulation, les deux commissions ont refusé ce plan de réservation par 7 voix « contre » et une abstention.

La discussion est ouverte :

M. Hyde fait la déclaration suivante au nom des partis de l'entente :

Le Département des travaux publics a utilisé, paraît-il pour la première fois, un projet de plan de réservation de site routier pour permettre un accès au périmètre dit des Communaux d'Ambilly qu'il se propose d'urbaniser. Les trois pénétrantes proposées concernent en partie des terrains publics mais aussi directement des fonds privés situés en périphérie de ce projet immobilier. Ces terrains se verront par conséquent privés de droits d'utilisation de leur propre superficie alors qu'aucun projet ou avant projet soit urbanistique soit d'aménagement des voiries n'est disponible. A nos yeux, il ne s'agit manifestement là que de mesures disproportionnées visant à restreindre les droits de propriétaires habitant pour la plupart leur propre logement.

Alertés en début de période de vacances d'été, de nombreuses associations locales ainsi que de nombreuses personnes physiques résidant sur notre territoire communal se sont exprimées auprès du département pour manifester leurs craintes et leurs observations sur ce projet.

En périphérie à ce projet, aucun raccordement cohérent au réseau routier n'est développé et surtout aucun aménagement du réseau actuel, déjà saturé n'est planifié. Il n'est à ce jour prévu aucune concertation entre les divers départements éventuellement concernés par ce projet de développement urbanistique et son incidence sur la mobilité locale. Aucune étude d'impact n'est annoncée par le Département.

Ce projet ne nous apporte aucun argument raisonnable en faveur de son acceptation. C'est pourquoi les trois partis de l'entente voteront un préavis défavorable.

Mme Stroumza fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

Ce projet de réservation de site routier correspond à la proposition de notre plan directeur communal de 1999 qui demandait expressément dans sa fiche de coordination J :

- « l'amélioration de l'accès routier en direction de la ville, en évitant la traversée du centre des Trois-Chênes ; l'accès au secteur par 3 points au minimum, y compris depuis Mon-Idée ».

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un projet de réservation de site routier qui doit être approuvé par le Grand Conseil. C'est une simple mesure conservatoire qui permet d'éviter d'autoriser la construction de villas qui devraient par la suite être expropriées pour réaliser d'éventuelles routes d'accès.

Les routes d'accès qui seront réalisées par la suite devront être déterminées dans le plan directeur de quartier qui sera aussi soumis à notre Conseil municipal. Nous attendons du DAEL et du DIAE qu'une étude de circulation d'ensemble sur les Trois-Chênes, voire pour l'ensemble du secteur Arve-Lac, précède ce plan directeur de quartier pour que les conséquences du développement du secteur des Communaux d'Ambilly puissent être bien évaluées et que des mesures adéquates puissent être prises.

Pour donner un signal clair à l'État de la part de notre Conseil municipal, notre groupe propose l'amendement suivant :

2. De demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du DAEL et du DIAE pour qu'une étude générale des circulations sur les trois communes chénoises, voire sur l'ensemble du secteur Arve-Lac, soit réalisée dans les meilleurs délais et présentée au plus tard conjointement au plan directeur de quartier des Communaux d'Ambilly.

De plus, nous proposons de biffer dans les considérants le tiret qui concerne le rapport d'étude « Genève-Sud » du 2 avril 2004. Nous n'avons pas eu connaissance de ce rapport en commission et il est pour le moins incongru de voter cet objet en se référant à un rapport que nous ne connaissons pas.

Le groupe des socialistes et des verts vous invite donc à voter ces deux amendements. Je précise que si la majorité de ce Conseil désire donner un préavis négatif à ce projet, rien ne l'empêche de voter quand même la demande d'une étude générale des circulations.

Notre groupe donnera un préavis favorable à ce projet compte tenu qu'il s'agit uniquement d'une réservation du site routier.

- Mme Rochat : je veux bien, pour la forme, que l'on associe le Conseil municipal à cette demande d'étude régionale de circulation mais je vous rappelle que le Conseil administratif en a déjà fait la demande dans le préavis dont je vous ai donné lecture tout à l'heure.

En ce qui concerne l'étude de Genève-Sud, je me ferais un plaisir de vous la fournir si c'est ce qui ressort autour de cette table. Tout le monde est conscient que le réseau routier du secteur est déjà saturé.

M. Grandgirard : l'amendement proposé nous oblige à faire deux votes, ce qui pourrait être contradictoire dans le cadre de la délibération proposée, je ne peux pas dire « non » à une partie et « oui » à l'autre. Il nous est demandé de préavisier ce projet et rien de plus.

Mme Stroumza : il y a une petite confusion, nous allons voter ce qui est prévu sous le point 1 du projet de délibération, nous pouvons tout à fait émettre un préavis défavorable et demander au Conseil administratif d'intervenir auprès de l'État pour qu'une étude générale des circulations soit faite.

Politiquement, cet amendement ne fait qu'appuyer, par le Conseil municipal, la demande déjà formulée par le Conseil administratif dans son préavis, ce qui représentera, en somme, l'ensemble des autorités communales.

- M. Decrey : précise que le Conseil administratif n'a pas été consulté dans le cadre de l'étude « Genève-Sud » mais que les documents nous ont été remis suite à notre demande express, nous ne les avons donc pas reçus officiellement.

M. Uehlinger : le groupe libéral est pour l'amendement proposé par le groupe socialistes-verts, ce qui ne l'empêchera pas de préavisier négativement ce projet. Nous pensons également que le considérant 5 ne doit pas être retiré car il appuie l'amendement et démontre que la région est déjà saturée.

Mme Stroumza : je rappelle à M. Decrey, qu'il s'agit d'une décision du Conseil municipal et que les considérants expliquent le pourquoi de la décision et l'on ne peut pas se baser sur un rapport que l'on n'a pas vu. On pourrait se limiter à rappeler que le réseau routier existant au-delà de l'agglomération des Trois Chênes et ne pas faire mention du rapport d'étude Genève-Sud.

M. Uehlinger : le groupe libéral fait confiance au Conseil administratif qui a lu ce rapport et cette ligne peut rester dans son entier telle qu'elle est présentée.

M. Grandgirard : ce rapport étant disponible sur Internet je suis pour le maintenir dans le projet de délibération.

M. Favre : l'amendement tel qu'il est présenté me dérange un peu car on lie l'étude générale de circulation au plan directeur des Communaux d'Ambilly. Je pense que l'étude de circulation est de toute manière nécessaire qu'il y ait un développement des Communaux d'Ambilly ou pas.

M. Grandgirard : va dans le même sens que M. Favre.

Mme Stroumza : nous ne voyons pas le problème que cela pose car l'étude de circulation ne nous lie pas au plan directeur de quartier des Communaux d'Ambilly, nous ne faisons que préciser les délais dans lesquels celle-ci doit être réalisée.

M. Favre : afin de trouver un « modus vivendi » et de ne pas se fixer dans un cadre légal de procédure en parlant d'un plan directeur de quartier, on pourrait libeller l'amendement de la manière suivante :

- *De demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du DAEL et du DIAE, pour qu'une étude générale des circulations sur les trois communes chênoises, voire sur l'ensemble du secteur Arve-Lac, soit réalisée dans les meilleurs délais et présentée, préalablement, à tout projet d'urbanisation des Communaux d'Ambilly.*

Au vote :

- *L'amendement proposé par le parti socialistes-verts modifié selon la proposition de M. Favre est accepté à l'unanimité.*

La parole n'étant plus demandée, M. Hyde, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 16, alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,
- Vu le projet de loi adoptant le plan de réservation de site routier en vue de la réalisation de voies publiques d'accès aux Communaux d'Ambilly sur le territoire des communes de Thônex, Chêne-Bourg et Puplinge,
- Vu l'enquête publique N° 1385, terminée le 12 juillet 2004, relative au projet de plan de réservation de site routier N°29371-512-531-537 du 16 mars 2004,
- Attendu que cette enquête publique a donné lieu à 376 observations,

- Vu que le réseau routier existant au-delà de l'agglomération des Trois Chênes et que le rapport d'étude « Genève-Sud » du 2 avril 2004 relève que les liaisons vers notre région sont saturées,
- Attendu qu'il est urgent d'entreprendre une étude générale des circulations sur les Trois Chênes, voire pour l'ensemble du secteur Arve-Lac,
- Vu les préavis négatifs des commissions de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile et de l'Urbanisme & Développement durable réunies en séance commune le 14 septembre 2004,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 13 voix « pour » et 9 voix « contre », soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De préavisier défavorablement le plan de réservation de site routier N° 29371-512-531-537 en vue de la réalisation de voies publiques d'accès aux Communaux d'Ambilly sur le territoire des communes de Thônex, Chêne-Bourg et Puplinge, selon l'enquête publique N° 1385.
2. De demander au Conseil administratif d'intervenir auprès du DAEL et du DIAE, pour qu'une étude générale des circulations sur les trois communes Chênoises, voire sur l'ensemble du secteur Arve-Lac, soit réalisée dans les meilleurs délais et présentée, préalablement, à tout projet d'urbanisation des Communaux d'Ambilly.

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

8. Chemin du Bois-Des-Arts - DP 17750-2

Construction de 15 villas contiguës, parcelle 4713, feuille 16 du cadastre de la commune de Thônex. Dérogation au rapport des surfaces selon l'art. 59, al. 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (taux d'utilisation entre 25 et 40%). (DA-04-19)

- Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable, donne des précisions sur ce dossier : comme à l'accoutumée, le Conseil municipal a la compétence de préavisier le projet qui vous est présenté ce soir, étant donné qu'il nécessite une dérogation au rapport des surfaces de plus de 25%.

- M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 14 septembre 2004 :

Ce projet n'étant pas conforme à la fiche F du plan directeur communal ainsi qu'au projet de déplacement de l'assiette de l'avenue de Thônex, il arrive au mauvais moment car il convient d'étudier le déplacement de l'avenue avant d'aller plus loin, c'est pourquoi la commission a refusé la dérogation par 5 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention.

La discussion est ouverte :

M. Favre : je demande qu'une correction soit apportée au projet de délibération ; il faut remplacer 0,33% d'augmentation de la densité par 33%.

Mme Stroumza : les socialistes-verts ont toujours voté, jusqu'à présent, pour une meilleure utilisation des zones à bâtir.

Cette fois-ci la situation est différente : car il s'agit d'un projet contraire au plan directeur communal voté en 1999, qui prévoit un projet de modification de l'assiette de l'avenue de Thônex, la suppression de la zone villas le long du chemin du Bois-Des-Arts et le classement en zone industrielle et artisanale (avec report des droits à bâtir) de la partie de parcelle sur laquelle est édifiée la station service. En 1999, nous avons souhaité que cette parcelle soit déclassée afin de pouvoir permettre la déviation de l'avenue de Thônex et éventuellement faire un petit bâtiment artisanal dont l'accès pourrait même se faire depuis la route Blanche.

Le projet que nous devons préavisier ce soir va empêcher la réalisation éventuelle d'un déplacement de l'avenue de Thônex.

Je vous rappelle que le Conseil administratif avait demandé le 13 mai dernier aux commissions d'urbanisme et de la circulation de voter sur l'annulation du projet de délibération voté, à l'unanimité, en octobre 2000 par le Conseil municipal, dont je rappelle les termes ci-après :

Le Conseil municipal :

1. Confirme sa volonté de déplacer le plus rapidement possible l'avenue de Thônex selon le tracé esquissé dans le plan directeur communal (Fiche de coordination K3, tracé a5).
2. Demande au Conseil administratif d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de l'État pour déterminer la faisabilité du déplacement de l'avenue de Thônex et le délai de réalisation ainsi que pour examiner la participation financière cantonale aux études et travaux étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale ; d'autre part, de présenter le coût de réalisation du déplacement de l'avenue de Thônex comprenant les acquisitions éventuelles de terrains, les travaux à la charge de la commune et la participation cantonale.

3. Invite le Conseil administratif à préavisier tout aménagement, dès à présent, en fonction du nouveau tracé et de la réunification des espaces verts autour de la place des fêtes.
4. Demande au Conseil administratif de tenir informées les commissions d'urbanisme et de circulation de l'évolution de ce projet.

Lors de la séance du 13 mai dernier les membres des deux commissions avaient refusé, à l'unanimité, de revenir en arrière et d'annuler cette délibération.

Le Conseil municipal tient donc à garder ouverte la possibilité de réaliser le déplacement de l'assiette de l'avenue de Thônex.

Les socialistes-verts sont donc opposés à accorder la dérogation de densité à ce mauvais projet déposé au mauvais moment, afin de préserver l'avenir.

- Mme Rochat : il faut juste recentrer le débat, il n'est pas question, ce soir, du déplacement de l'avenue de Thônex, mais d'une demande de dérogation pour un projet de construction de villas.

Je voudrais juste rappeler, au sujet du plan directeur, qu'il s'agit d'intentions qui n'ont pas force obligatoire. D'autre part, je voudrais préciser que la station BP et les terrains dont nous parlons sont des terrains entièrement privés.

Ceci étant dit, je vais vous donner lecture du préavis du Conseil administratif :

Le Conseil administratif préavise favorablement cette demande préalable malgré que ce projet n'est pas conforme aux options d'aménagement exprimées dans le plan directeur communal, en particulier la fiche F. En effet, le Conseil administratif souhaite revoir certains objectifs définis dans le plan directeur communal, notamment le déplacement de l'avenue de Thônex.

L'actualisation du plan directeur communal de mai 1999, en vue de sa légalisation, permettra aux Autorités communales de préciser et d'intégrer de nouveaux éléments dans divers domaines, principalement en ce qui concerne la circulation.

Le Conseil administratif est convaincu que d'autres solutions que le déplacement de l'avenue de Thônex doivent être recherchées pour résoudre le problème d'une nouvelle jonction à la route Blanche pour le trafic venant principalement du Nord de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre s) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988,
- Vu le projet de construction de 15 villas contiguës sur la parcelle N° 4713, feuille 16 du cadastre de la commune de Thônex, selon la demande d'autorisation de construire DP 17750-2 déposée auprès du DAEL,
- Vu le préavis défavorable de la commission de l'Urbanisme & Développement durable du 14 septembre 2004,
- Par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De ne pas accorder la dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988, (augmentation de la densité à 33%) pour la construction de 15 villas contiguës au chemin du Bois-Des-Arts.
9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 91'000,- en vue d'entreprendre l'établissement des plans directeurs des itinéraires cyclables et des chemins pour piétons. (DA-04-20)

- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile : nous avons eu un débat en commission en date du 16 mars 2004 au sujet du projet de délibération déposé, à l'époque, par le parti socialiste qui demandait d'améliorer la sécurité des cyclistes. Suite à ce débat, le Conseil administratif a décidé de vous présenter une demande de crédit afin d'établir ce plan directeur des itinéraires cyclables et des chemins pour piétons.

Afin d'en réduire les coûts et d'obtenir une continuité dans les réseaux, cette étude est faite en collaboration avec la commune de Chêne-Bourg et viendra compléter notre plan directeur.

En 1982, une étude avait déjà été faite mais il n'a pas été possible d'en ressortir des éléments compte tenu de son ancienneté.

Le Conseil administratif vous encourage à voter ce crédit afin que nous puissions démarrer cette étude conjointement avec la commune de Chêne-Bourg.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

Mme Jaquet : le groupe libéral acceptera ce crédit et remercie le Conseil administratif de s'être associé avec la commune de Chêne-Bourg pour ce projet. Nous attendons le retour en commission proposé par le Bureau Urba Plan afin de pouvoir faire nos observations. D'autre part, est-ce que la commune de Chêne-Bourg a déjà voté une délibération similaire ? Et que se passera-t-il si celle-ci était refusée ?

- M. Decrey : cela sera fait lors d'une prochaine séance de leur Conseil et en cas de refus, nous ferions l'étude pour Thônex et les coûts seraient alors plus élevés.

M. Vacheron fait la déclaration suivante :

Au nom des socialistes et des verts, j'aimerais exprimer tout le bien que nous pensons de l'offre d'étude qui nous est présentée ce soir. On sent chez les auteurs de ce document un professionnalisme de bon augure quant aux résultats escomptés. Le plan de travail est clair et précis, les différentes phases de travail, ainsi que les diverses consultations et collaborations sont définies avec précision.

Parmi les nombreux points positifs de ce projet, je relèverai :

- La collaboration entre Chêne-Bourg et Thônex, deux communes voisines dont la collaboration, dans ce domaine comme dans bien d'autres, apparaît comme une évidence.
- La volonté de situer cette étude dans un contexte régional et de favoriser la collaboration entre tous les partenaires concernés.
- La consultation des personnes et des associations directement intéressées par le sujet : associations d'habitants, association des parents d'élèves, ASPIC, AGP, etc.
- L'attention particulière portée aux itinéraires en relation avec des points sensibles comme les écoles et les homes.
- L'attention particulière portée à la traversée des grands axes de circulation, comme la rue de Genève, la route de Malagnou et la voie de chemin de fer.
- La prise en compte des grands projets cantonaux comme le CEVA et les Communaux d'Ambilly.
- La mise en valeur des espaces publics.
- La volonté d'encourager la mobilité douce (donc non motorisée) aux niveaux communal et régional.

Au terme de cette étude, la commune disposera d'un concept clair des équipements souhaitables ; elle pourra ainsi se lancer dans des réalisations concrètes ou soutenir celles qui ne dépendent pas de ses compétences.

J'aimerais maintenant rapidement situer la démarche qui nous est soumise ce soir dans son contexte historique :

- En 1996, l'ASPIC faisait parvenir aux autorités des trois communes chênoises un document proposant toute une série d'aménagements cyclables. Cela a permis une première prise de conscience des autorités face à l'utilité de ces aménagements et à la nécessité de favoriser la mobilité douce.
- Par la suite, l'ASPIC a relancé à plusieurs reprises les autorités communales, ce qui a eu pour effet un certain nombre de réalisations concrètes (à Thônex, elle se sont faites essentiellement sur le domaine cantonal ; on relèvera cependant le bel équipement de la route de Jussy).
- Le 23 septembre 2002, l'ASPIC adressait aux groupes politiques des communes chênoises un important document intitulé « Propositions d'aménagements cyclables à réaliser sur les Trois-Chênes ». La demande était faite aux partis d'inclure ce thème dans leurs programmes électoraux, ce que plusieurs ont fait.
- Le 12 novembre 2002, le groupe socialiste déposait un projet de délibération concernant « les aménagements pour améliorer la sécurité des cyclistes sur la commune de Thônex ». Le Conseil municipal avait montré son intérêt pour ce projet et l'avait renvoyé à l'unanimité à la commission des Transports, Urbanisme et Circulation pour étude.
- Il a ensuite fallu attendre une année et demie pour que, sur demande des socialistes, ce sujet soit enfin traité par la commission concernée.
- Le document a alors été étudié en détail par la commission. A la lecture du procès-verbal de cette séance, on constate que l'ensemble des commissaires se sont montrés intéressés par le sujet et ont exprimé leur volonté d'aller de l'avant. En fin de discussion, la décision était prise, à l'unanimité, de reprendre le projet de délibération socialiste lors de la prochaine séance de la commission et de l'amender en fonction des remarques faites ce soir-là. Il avait également été prévu de déposer ce projet de délibération amendé au nom de toute la commission.
- Finalement, le Conseil administratif a court-circuité cette procédure en présentant le projet qui nous est soumis ce soir. Il est vrai que les circonstances ont précipité le mouvement, puisque Chêne-Bourg se lançait dans une étude globale et qu'il fallait saisir l'opportunité de s'associer à cette démarche.

Ce bref rappel historique avait, entre autres, pour but de rappeler que deux instances se sont particulièrement impliquées dans ce dossier : l'ASPIC et le groupe socialistes-verts. Par conséquent, nous souhaitons que cette paternité soit reconnue dans le projet de délibération que nous allons voter ce soir. Nous proposons donc d'ajouter les deux considérants suivants :

- Vu les propositions de l'ASPIC du 23 septembre 2002 concernant les aménagements cyclables à réaliser sur les Trois-Chênes,
- Vu le projet de délibération du groupe socialiste du 12 novembre 2002 concernant les aménagements pour améliorer la sécurité des cyclistes sur la commune de Thônex,

Nous espérons que vous ferez bon accueil à cette proposition.

M. Loutan : dans le cadre de cette étude y a-t-il eu des contacts avec la France ?

- M. Decrey : non la discussion a eu lieu entre les communes de Chêne-Bourg et Thônex qui ont pris contact avec les mandataires il n'a pas été discuté d'une approche par rapport à la France.
- Mme Rochat : pour ce qui concerne la circulation automobile nous avons beaucoup de contacts avec la France. Notamment en ce qui concerne le projet « Étoile d'Annemasse »

M. Favre : si mes souvenirs sont exacts, les propositions de l'Aspic ainsi que le projet de délibération du parti socialiste faisaient une liste relativement exhaustive des points à régler. De mettre ces propositions comme vous le proposez dans les considérants ne donnent-ils pas un aspect contraignant aux mandataires ? On devrait s'appuyer sur des propositions, qui probablement pour la plupart, sont bonnes mais laissons plus de liberté aux mandataires. Que la paternité soit reconnue d'accord, mais ne soyons pas trop contraignants sur le travail futur.

M. Vacheron : reconnaître la paternité du projet ne bloque pas la situation. On pourrait peut-être citer aussi les travaux faits en commission, malheureusement je n'en fait pas partie et je laisse Mme Stroumza s'exprimer à ce sujet.

Mme Stroumza : nous avons eu une séance de commission le 16 mars 2004 et nous avons discuté du projet de délibération déposé par le groupe socialiste. A l'époque, il est vrai que tout le monde avait été intéressé par ces propositions, nous avons pu constater que certaines choses avaient déjà été faites et d'autres étaient en cours ; il y avait également l'idée de faire une étude plus globale avec la commune de Chêne-Bourg et M. Decrey l'avait d'ailleurs annoncée, il avait été question d'amender le projet de délibération lors de la prochaine séance de la commission.

J'avais commencé à faire ce travail, M. Forte m'avait envoyé des propositions, ensuite j'ai eu une discussion avec M. Decrey afin que je puisse envoyer un projet à la commission. M. Decrey m'a répondu qu'une demande de crédit allait être proposée. Par correction je n'ai donc pas envoyé le projet aux membres de la commission. Je trouverai assez normal que l'on mentionne la genèse du projet ainsi qu'une référence à la séance de commission du 16 mars 2004, comme cela a déjà été fait lors du vote du crédit pour l'Agenda 21 où il avait été mentionné dans les considérants « le projet de délibération déposé par le groupe socialiste ».

M. Grandgirard : comme M. Favre l'a dit : il ne faut pas que cet amendement soit contraignant. Il faudrait trouver un texte qui soit un compromis.

- M. Decrey : effectivement on peut faire ressortir sur le projet de délibération que ce projet émane de la commission.

Mme Stroumza : dans le cadre d'une délibération, ce sont les points de décision qui sont importants, mais le fait de rajouter les amendements proposés par M. Vacheron est une reconnaissance pour le travail effectué, notamment pas l'Aspic.

M. Vacheron : notre but n'est pas de bloquer l'évolution des choses sur des idées qui ont été proposées soit par l'Aspic soit par le groupe socialiste qui a d'ailleurs repris ces idées mais de faire confiance à Urba Plan société qui semble compétente. Les propositions de l'Aspic concernaient aussi bien Chêne-Bourg que Chêne-Bougeries nous pouvons espérer qu'à plus long terme la commune de Chêne-Bougeries soit également associée car à part le fait que la Seymaz nous sépare de cette commune il y a des liaisons qui se font vers la ville qui mériteraient d'être coordonnées.

M. Vacheron propose donc un amendement supplémentaire libellé ainsi :

- *Vu les travaux de la commission de Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile du 16 mars 2002 sur le projet de délibération du groupe socialiste du 12 novembre 2002.*

Mme Stroumza fait la proposition d'amendement suivante afin de tenir compte des divers avis émis ce soir :

- *Vu les propositions de l'ASPIC du 23 septembre 2002 concernant les aménagements cyclables à réaliser sur les Trois Chênes,*
- *Vu les travaux de la commission de Circulation du 16 mars 2004 sur le projet de délibération du groupe socialiste du 12 novembre 2002, concernant les aménagements pour améliorer la sécurité des cyclistes sur la commune de Thônex,*

Au vote :

- *La proposition d'amendement de Mme Stroumza est acceptée 20 voix « pour » 1 voix « contre » et 1 abstention.*

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Droz, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- *Vu les articles 30, alinéa 1, lettre c) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *Vu la nécessité d'entreprendre l'étude des plans directeurs des itinéraires cyclables et des chemins pour piétons,*
- *Vu la possibilité d'entreprendre cette étude conjointement avec la commune de Chêne-Bourg,*
- *Vu l'offre du Bureau URBA PLAN Genève,*

- Vu les propositions de l'ASPIC du 23 septembre 2002 concernant les aménagements cyclables à réaliser sur les Trois Chênes,
- Vu les travaux de la commission de Circulation du 16 mars 2004 sur le projet de délibération du groupe socialiste du 12 novembre 2002 concernant les aménagements pour améliorer la sécurité des cyclistes sur la commune de Thônex,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 91'000,- en vue de la réalisation d'une étude des plans directeurs des itinéraires cyclables et des chemins piétons.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 91'000,-, au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2006 à 2010.
10. **Projet de délibération (point non traité lors de la séance du 15 juin 2004)**
- 10.1. Déposé dans le délai légal par MM. Olivier Favre, Fabiano Forte et M. Alexis Hyde, Conseillers municipaux concernant : « La création d'une commission ad hoc relative au projet de démolition, reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet ». Discussion. Vote. (DM-04-07)

M. Alexis Hyde, signataire du projet en donne lecture :

Exposé des motifs :

Mesdames les Conseillères et
Messieurs les Conseillers municipaux,

La démolition, reconstruction, de l'école salle de gymnastique et vestiaires ainsi que la construction de bâtiments supplémentaires dévolus à de nouvelles activités sur ce secteur génèrent non seulement des coûts importants mais aussi des contraintes diverses et conséquentes dépendant, au niveau politique communal, de diverses commissions dont les tâches habituelles ne changent pas.

Les impératifs temporels prioritairement liés à la réalisation de l'école présentent des contraintes importantes impliquant des temps de réaction les plus brefs possible pour limiter les pertes de temps.

Ce projet ambitieux, aux multiples aspects générera avec certitude la nécessité de choix politiques à des échéances difficilement planifiables qui doivent pouvoir se préparer avec le maximum d'informations et de transparence. Le rôle de cette commission sera d'en saisir les aspects techniques sans interférer avec les diverses commissions permanentes dont les objectifs et les tâches subsistent.

D'autres communes, pour des projets immobiliers de même type, ont fait un choix comparable, apparemment avec succès.

Il nous apparaît donc nécessaire de mettre sur pied une commission provisoire pour toute la durée du projet dont la tâche sera de suivre et de faciliter les prises de décisions du Conseil municipal tout en épaulant l'exécutif.

La composition de celles-ci sera de deux membres par parti permettant ainsi de faire circuler les informations auprès des différents groupes politiques concernés.

Les décisions finales seront évidemment prises au niveau du Conseil municipal. Elle n'empêche pas les éventuels recours aux études des commissions permanentes concernées.

Proposition de projet de délibération :

Pour la création d'une commission ad-hoc relative au projet de démolition reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet.

Le Conseil municipal de Thônex considérant :

- La décision du Conseil municipal de procéder au réaménagement du secteur de l'école Marcelly-Tronchet,
- Les résultats du concours d'architecture en 2 phases,
- La décision du Conseil administratif de retenir pour réalisation le projet recommandé par le jury du concours,
- La décision du Conseil municipal d'octroyer un crédit d'étude au bureau concerné,
- L'importance des montants en jeu.

Décide

1. De la mise en place d'une commission ad-hoc temporaire du Conseil municipal pour le pilotage des travaux.
2. De composer cette commission de deux membres par parti désignés par ceux-ci fonctionnant conformément aux modalités prévues dans le règlement du Conseil municipal.

De prélever les coûts engendrés par les jetons de présence et les frais administratifs sur le poste budgétaire dévolu à cette fin.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

Mme Stroumza : j'ai une question aux trois auteurs ; quelle sera la position de la commission des Travaux dans le cadre de ce projet de construction ? Sera-t-elle informée régulièrement ?

M. Hyde : le premier objectif est clair, cette commission ad hoc ne se substitue à aucune autre. Les discussions au sein de la commission des Travaux subsistent. Le but de cette commission ad hoc est de rester en contact avec le Conseil administratif et le Bureau d'étude afin de discuter des nécessités et des adaptations à apporter au projet. Étant donné que nous nous trouvons avec deux commissions très impliquées sur ce dossier à savoir la commission des Écoles & Jeunesse et celle des Travaux & Bâtiments il s'agira plus d'une commission d'information pour permettre des retours vers les différents groupes de façon à ce que les choix et les options politiques puissent être pris et discutés dans les commissions existantes

M. Droz : le groupe socialiste approuve la création de cette commission ad hoc pour appuyer l'esprit de « courroie de transmission ». Nous aimerions que le mot « et le suivi » soit rajouté à la notion de pilotage.

M. Loutan : puisque cette commission n'a pas de pouvoir que se passera-t-il lorsqu'il y aura des décisions à prendre ? Est-ce que la commission des Travaux va être convoquée à tout moment en urgence ?

M. Hyde : la dynamique de fonctionnement de la commission est essentiellement une dynamique technique par rapport aux impératifs que l'on pourrait avoir. La commission des Travaux va garder son rôle quant à ses choix et ses travaux.

M. Vacheron : je pense que ce groupe peut-être utile car il pourrait être réuni d'une manière plus simple qu'une commission, dans des délais plus brefs à des heures différentes. A part ceci les commissions existantes pourraient suffire.

Autre question : votre projet parle de partis alors que nous sommes un groupe politique qui réunit deux partis

M. Hyde : avec la création de cette commission il y a l'idée d'information aux différents partis ou groupes politiques.

Mme Jaquet : cette commission regroupera des membres de plusieurs commissions et l'on a oublié de mentionner une commission importante pour ce dossier qui est celle des Finances. Il faudra une bonne répartition entre les membres car ceci pourrait nous éviter de multiplier des séances de commissions réunies. Le retour d'informations sera donc très important.

M. Droz : je rappelle que, lors de la construction de la patinoire, il avait été créé une sous-commission qui nous permettait d'assurer le relais avec le Conseil intercommunal. Ceci avait été positif.

- Mme Rochat : la commune de Grand-Saconnex qui a un projet semblable au nôtre a créé une commission ad hoc et le système fonctionne parfaitement.

M. Favre : à l'époque de la construction de l'école du Bois-Des-Arts nous avons déjà fait une pareille expérience avec une sous-commission qui s'occupait des points de détails car il est évident que les grandes options nécessiteront un retour dans les commissions concernées. L'avantage de cette commission ad hoc est de retraiter que un seul sujet contrairement aux commissions permanentes. Ce qui permet un travail plus rapide et efficace.

Au vote :

- *La proposition de M. Droz de libellé le point 1. de la façon suivante :*
 1. *De la mise en place d'une commission ad'hoc temporaire du Conseil municipal pour le pilotage et le suivi des travaux.*

est accepté par 21 voix « pour » et 1 voix « contre ».

La parole n'étant plus demandée M. Alexis Hyde, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

Le Conseil municipal de Thônex considérant :

- La décision du Conseil municipal de procéder au réaménagement du secteur de l'école Marcelly-Tronchet,
- Les résultats du concours d'architecture en 2 phases,
- La décision du Conseil administratif de retenir pour réalisation le projet recommandé par le jury du concours,
- La décision du Conseil municipal d'octroyer un crédit d'étude au bureau concerné,

- L'importance des montants en jeu,
- Par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

2. De la mise en place d'une commission ad'hoc temporaire du Conseil municipal pour le pilotage et le suivi des travaux.
3. De composer cette commission de deux membres par parti désignés par ceux-ci fonctionnant conformément aux modalités prévues dans le règlement du Conseil municipal.
4. De prélever les coûts engendrés par les jetons de présence et les frais administratifs sur le poste budgétaire dévolu à cette fin.

Mme la Présidente, il est 23h., et les points 11.1, 11.2, 12 et 13 sont reportés à une séance ultérieure et nous passons directement au point 15 de l'ordre du jour :

11. Projets de motions (points non traités lors de la séance du 15 juin 2004)

11.1. Déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Sophie Desjacques Carnegie et Jacqueline Tomasini, MM. Fabiano Forte, Guy Loutan et Daniel Thurre, Conseillers municipaux, intitulé : « Pour le développement du nombre de corbeilles à papier et de systèmes de récupération des déjections canines, et un soutien plus ferme quant au travail des agents municipaux pour un meilleur respect des normes élémentaires de propreté et salubrité publique ». Discussion. Vote.
(MM-04-01)

11.2. Déposé dans le délai légal par M. Roland Droz, Conseiller municipal, concernant : « La sécurité sur le domaine public est du ressort des collectivités publiques ». Discussion. Vote. (MM-04-02)

12. Demande d'un crédit de Fr 143'500,- en vue de l'acquisition d'une laveuse, arroseuse pour le service de la voirie et des espaces-verts. Discussion. Vote.
(DA-04-21)

13. Demande d'un crédit de construction de Fr 51'700,- en vue de l'agrandissement du parking pour deux roues de l'arrêt TPG des lignes 12 et 16 à la douane de Moillesulaz. Discussion. Vote. (DA-04-22)

14. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

Mme Stroumza quitte la séance.

15. Propositions du Conseil administratif

15.1. M. Claude Détruche, Maire

15.1.1. Compte tenu de l'état d'avancement de la séance de ce soir, il est fort probable que le Conseil administratif fixe une séance extraordinaire pour terminer les points de l'ordre du jour qui n'ont pas pu être traités.

16. Questions écrites :

16.1. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 11 mai 2004 par :

M. Alexis Hyde, Conseiller municipal du groupe radical, pose la questions suivante au Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile au sujet des aménagements posés sur le chemin du Foron.

Les aménagements du chemin du Foron ayant été réalisés sous l'égide de l'Office des Transports et de la Circulation et avec son accord, ces questions ont été soumises à cet organisme cantonal qui a répondu comme suit par une lettre datée du 29 juin 2004 :

1. *Les aménagements modérateurs en question ont été mis en place à la demande des élèves du cycle d'orientation ; ces derniers demandaient, par le biais d'une pétition, des aménagements obligeant les conducteurs à ralentir.*
2. *Les aménagements sont provisoires ; la signalisation "travaux" n'est plus en place depuis la fin de leur réalisation ; toutefois, ils ont été remplacés par des signaux "chaussée rétrécie" de part et d'autre.*
3. *Les marquages ont été vérifiés ; ils sont en tout point conformes à notre plan de marquage. La bande cyclable au sud des aménagements, proposée par M. HYDE, ne fait pas partie de cet essai, ni du plan de marquage. En revanche, si la Commune le souhaite, elle peut très bien être marquée ultérieurement et indépendamment du succès de l'essai.*

4. *L'aménagement proposé ne saurait utiliser les cyclistes comme éléments modérateurs.*

En effet, il tient compte, au contraire, de la vulnérabilité des différentes catégories d'usagers. A savoir que les cycles passent derrière les éléments physiques modérateurs, les séparant ainsi de la circulation des voitures, excepté au droit du passage pour piéton où, là, il convient de protéger les piétons par rapport aux autres usagers.

5. *Nous rappelons que l'aménagement proposé répond aux attentes des principaux usagers du chemin du Foron, les élèves, en soulignant qu'il était nécessaire d'intervenir sur ce chemin où les comptages de vitesses démontraient une moyenne dépassant de 20 km/h. la vitesse prescrite.*

En ce qui concerne le point 4 de votre question, soit "sur le fond et après la théorique période d'essai, le Conseil municipal sera-t-il consulté ?", le Conseil administratif tient à préciser qu'une étude doit être entreprise par la Commune pour la remise en état du chemin du Foron. Par conséquent, une demande de crédit sera donc faite au Conseil municipal pour l'aménagement définitif de ces installations réalisées provisoirement.

- 16.2. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué aux Transports donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 11 mai 2004 par :

M. Roland Droz, Conseiller municipal, pose la question suivante :
« Pouvons-nous rendre nos transports publics plus attractifs ? »

Les TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS étant seuls en mesure de répondre à cette question écrite, celle-ci leur a été transmise pour examen. Voici la réponse que M. Christoph STUCKI, président du comité de gestion UNIRESO, nous a fait parvenir en date du 25 juin 2004 :

Le 12 décembre 2004, l'offre de transport public dans le canton de Genève connaîtra une évolution importante. Le tramway des Acacias et la troisième voie de la ligne de chemin de fer Genève-Coppet en sont les vecteurs principaux.

A cette occasion, les tarifs devront également évoluer de façon à fournir leur contribution à l'effort budgétaire à l'échelle du Canton. Les TPG, leurs partenaires dans la communauté tarifaire unireso® et le Conseil d'État prévoient d'accompagner la hausse tarifaire inélectable de quelques adaptations structurelles qui rendent la tarification néanmoins plus facile et plus équitable.

Ainsi, la proposition de M. le Conseiller municipal est d'ores et déjà retenue en ce qui concerne le souhait de ne plus confronter les habitants de Thônex à une limite de zone tarifaire les séparant du centre de Genève.

La réforme tarifaire comportera d'autres nouveautés avantageuses, notamment en ce qui concerne les cartes journalières, la tarification transfrontalière et les familles nombreuses. Permettez-nous de vous en communiquer les détails en temps utile.

Quant à la marge de manœuvre des communes en matière de négociation (tarifaire), il est important que la tarification soit cohérente à l'échelle cantonale et régionale. Il n'est dès lors pas envisageable de créer des exceptions tarifaires à l'échelle d'une commune. Par contre, les communes peuvent être des partenaires actifs et efficaces en ce qui concerne le renforcement de l'offre de service et la commercialisation des abonnements dans le cadre d'une politique dite "grand compte". Dans ce cadre, il serait tout à fait envisageable que la commune de Thônex finance des abonnements à prix préférentiel à l'attention de ses habitants.

M. Droz : je remercie le Conseil administratif de m'avoir transmis la réponse des TPG, j'estime qu'elle reste en suspens sur quelques points et nous devons rester vigilants sur cette affaire mais je constate que la proposition est retenue.

- 16.3. M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué à l'Environnement, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 15 juin 2004 par :

M. Loutan, Conseiller municipal pose la question suivante intitulée : « pour une dernière tentative de sauvegarde du cèdre du centre commercial de Thônex, arbre plus que centenaire asséché lentement mais sûrement par un sol imperméable ».

Comme vous avez pu l'apprendre par la "Tribune de Genève", une solution a été trouvée avec le propriétaire de la parcelle. La Commune n'a donc plus à intervenir dans ce dossier, au demeurant relevant d'une affaire totalement privée.

M. Loutan : je profite de cette réponse pour remercier tous les partenaires car plusieurs personnes ont travaillé sur ce sujet, je propose que l'on se batte pour d'autres causes car celle-ci a bien marché et je remercie la société Jelmoli pour sa collaboration

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite :

- 16.4. de M. Guy Loutan, Conseiller municipal concernant les bancs espérés conviviaux demandés pour la place de jeux de la salle des fêtes.

Vu que les bancs espérés conviviaux demandés pour la place de jeux de la salle des fêtes de Thônex sont placés à environ 4m. de distance (sur le plan du moins) et ne permettront donc pas le contact prévu.

Vu que la proposition de placer sur la place de jeux quelques gros cailloux avait été repoussée en particulier pour des raisons de sécurité,

Vu que, comme le montre les photos annexées (voir annexe 2), le mobilier actuel du préau de l'école primaire du Bois-Des-Arts est autrement plus anguleux, tranchant et donc dangereux que les quelques pierres agréablement galbées qui étaient sur la place de jeux depuis des années,

et vu, enfin que les dites pierres sont encore sur le chantier.

Le Conseil administratif pourrait-il demander à l'entreprise de les conserver sur place, de façon à voir si, en fin de travaux, il ne se trouvait pas une place sympathique où les placer pour une ambiance conviviale ?

17. Propositions individuelles et questions

- 17.1. M. Grandgirard : je constate que nous avons passé 1h.28 entre des lectures de courriers et les rapports de commissions à la place de faire notre travail de décision pour les affaires communales.

Je pense que nous devons réfléchir, au niveau de notre règlement, afin de trouver une solution pour avancer dans les divers dossiers. Ce soir, je suis déçu de la manière dont s'est déroulée cette séance.

- 17.2. Mme Egger : Mme Rochat a semble-t-il eu une réunion au DAEL concernant le Théâtrecirque. Est-il possible d'avoir des informations à ce sujet ?

– Mme Rochat : effectivement en date du 18 août, un tour de table a été fait avec toutes les personnes concernées par ce sujet au DAEL. Il a été décidé qu'une étude concernant le déplacement de cirque sur la parcelle du Foron serait financée par le DAEL et la commune, bien que les terrains appartiennent à l'État. Je tiens à préciser que je remplaçais M. Détruche, Maire, à cette séance.

- 17.3. Mme Jaquet : les ASM font-ils régulièrement des rondes lors de la sortie des élèves au cycle du Foron, car il semble qu'il y ait des problèmes vers les aménagements qui ont été réalisés avec des véhicules qui bloquent la circulation.

– M. Détruche : des rondes sont existantes, mais s'il y a des problèmes spécifiques nous allons donner des instructions dans ce sens.

17.4. M. Vacheron intervient sur les points suivants :

17.4.1. Comme vous l'avez rappelé, Mme la Présidente, les Présidents de commissions seraient sensés se limiter aux conclusions des rapports des séances. Ce soir, tous ont fait un rapport assez complet de ce qui s'est passé dans les séances. Il est vrai que ceci est utile pour le public qui n'est pas au courant de nos débats. Il faudrait réfléchir s'il n'y aurait pas une manière plus brève de faire ces compte-rendus.

17.4.2. Distribution du dépliant sur Thônex

Tout à l'heure il a été question de la distribution du tous ménages « Thônex-Info » qui a été déficient. Ce problème arrive également aux partis lors de distribution de publications destinées à tous les habitants, je ne sais pas si c'est la Poste qui était chargée de cette mission, mais on devrait un jour se pencher sur ce problème.

- M. Détruche : notre mandataire n'a pas fait cette distribution par la poste ; il y a eu un dysfonctionnement dans cette distribution et nous en avons tiré les conséquences pour les numéros à venir.

Je profite de vous informer que la poste de Thônex a changé ses heures d'ouverture et qu'à partir du 25 octobre il y aura un horaire continu sans interruption à midi, avec un guichet destiné aux PME, ceci est une très bonne initiative.

17.4.3. Projet CEVA

Les habitants de la commune ont-ils été informés de la réunion qui s'est tenue à Chêne-Bourg concernant ce sujet extrêmement important pour notre région ?

- M. Decrey : des affiches ont été placardées sur tous les panneaux officiels de la commune.

17.5. M. Loutan : au sujet de la remarque de M. Grandgirard, sur les problèmes rencontrés ce soir pour le suivi de l'ordre du jour, on peut se demander s'il est utile que les auteurs de diverses propositions, telles que projets de délibérations, motions et résolutions doivent lire les exposés des motifs alors que nous les recevons. Cela dit, je propose que le Conseil municipal vote le fait d'accorder 15 minutes supplémentaires au Conseil administratif afin qu'il puisse présenter un des projets qui lui tiennent particulièrement à cœur et qui n'a pu être traité ce soir.

- M. Grandgirard : je rappelle que le règlement actuellement en vigueur l'est depuis une année, celui-ci émane des travaux effectués par la commission des Finances lors de la dernière législature, maintenant il faudrait faire un tour de table au sein de la commission afin tirer le bilan de l'application de ce nouveau règlement.

Mme Jaquet quitte la séance

Mme la Présidente, suite à la proposition de M. Loutan, le Conseil municipal est-il d'accord d'accorder 15 minutes au Conseil administratif pour traiter un point supplémentaire.

Au vote

- *Au vote la proposition est acceptée.*

M. Détruche : le Conseil administratif propose de traiter au point 13 de l'ordre du jour :

13. Demande d'un crédit de construction de Fr 51'700,- en vue de l'agrandissement du parking pour deux roues de l'arrêt TPG des lignes 12 et 16 à la douane de Moillesulaz. Discussion. Vote. (DA-04-22)

- M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments ; il s'agit d'un projet redimensionné et du style réaliste avec une mise en conformité d'un quartier qui n'était depuis longtemps pas le fleuron de notre commune. Sur le montant de Fr 51'700,- plus de la moitié concerne des travaux de génie civil, qui ont été mis en soumission auprès de différentes entreprises, le Conseil administratif vous demande d'accepter ce crédit de construction qui fait l'objet de débats depuis plus de 10 ans autour de cette table.
- M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments donne lecture des conclusions de la séance du 7 septembre 2004 :
 - *Ce nouveau projet, qui fait suite à une autre proposition dont le prix était exorbitant, mettra à disposition 22 places pour les deux roues, tout type de deux roues confondu. Ce projet a été accepté à l'unanimité par les membres de la commission.*

La discussion est ouverte :

M. Loutan fait la déclaration suivante :

Mesdames, Messieurs,

L'agrandissement du parking à vélos est un projet que nous avons à cœur je crois dans tous les groupes de ce Conseil. Ce que je vais dire n'est doc évidemment pas un argumentaire contre un parking à vélos !

Nous regrettons de ne nous voir présenté qu'un seul projet lors de notre dernière commission, sans arguments comparatifs expliquant ce choix, ce n'est le prix, tenu secret, mais promis nettement moins cher que les Fr 170'000,- du premier projet refusé.

Question : y-a-t-il eu plusieurs demandes d'offres pour le projet actuel ? Quels étaient les avantages et inconvénients de chacun qui expliquent le choix de la proposition que nous recevons ce soir ? Nous ne pouvons accepter de voter ce crédit sur le simple argument de son moindre prix !

Le prix nous a été comme caché en commission, nous le découvrons pour le Conseil municipal de ce soir, à voter tel quel ! « C'est l'affaire de la commission des Finance, mais ce sera bien moins cher que le projet précédent refusé ». Un cuisinier travaillant devant ses fourneaux n'a-t-il rien à voir avec le prix des marchandises dont il donne les factures au comptable ?

Nous estimons que ce projet manque sérieusement de places : 22 places de plus à la frontière est minime pour le transfert modal que l'on cherche pour une ville comme Genève, en prétendant constamment vouloir diminuer la circulation. Au CSSM par exemple, les motos peuvent se garer aussi sous les supports à vélos, ce qui n'est pas forcément une bonne chose, mais au moins il y a trois supports au mètre par un subtil décalage horizontal et vertical.

Autre aspect, le prix des anneaux : en ville de Genève Fr 100,- à Fr 200,- pièce sans la pose. Nous trouvons donc que Fr 51'700,- pour 22 places, donc Fr 2'350,- la place ! Même si c'est avec un peu de goudron et de l'éclairage est un peu cher !

S'il est vrai que les cyclistes apprécient les anneaux, c'est le système le plus facilement squatté par les motos ! Et pour une moto, on perd la place de deux vélos ! Il faut donc faire un choix qui nous semble plus clair dans ce cas.

Cet espace considérable entre les anneaux permet donc aux motos de stationner parmi ou à la place de vélos. C'est un argument qui a été donné en commission. Est-ce judicieux ? Quelle est l'expérience d'autres villes à ce sujet ? Pour ce qui est de moi, j' imagine mal que venant de France en moto, j'ai envie de poser là mon véhicule pour continuer le trajet en pétouillant dans le tram ? Alors que la moto est justement un véhicule pratique en ville !

Enfin, ce terrain appartient-il à la commune ou à l'Etat, pour que ce soit à la commune de faire les frais d'un parking bien maigrichon, qui devrait être d'un intérêt bien plus vaste que local ? Y a-t-il eu discussion avec la ville ou les communes voisines pour éventuellement améliorer ce projet dans un sens plus ambitieux et aussi en répartir les coûts ?

Enfin, par l'augmentation de la surface étanche, nous constatons qu'il y aura encore un peu plus d'eau de pluie envoyée au Foron, alors que les bicycles peuvent parfaitement se garer sur un sol perméable, comme le montre le parking pour autos voisin ! Osons être modernes et commençons à gérer l'eau à la parcelle comme il devient impératif de le faire !

Voilà quelques arguments qui motivent notre demande de renvoyer ce projet en commission pour que nous puissions l'élaborer un peu mieux, dans un sens plus ambitieux et que nous recevions réponses à ces questions.

M. Favre : nous avons été calmes jusque là, mais j'ai de la peine à comprendre... A la commission des Travaux & Bâtiments, M. Loutan était présent et ce projet a été accepté à l'unanimité.

Lors de la commission M. Détruche, a rappelé que ce projet est très ancien. Il a fait l'objet d'une multitude de variantes. Vous n'étiez pas présent à cette époque, libre à vous de vous rendre auprès du service technique communal pour prendre connaissance de ces projets. Ces projets ont été refusés par le Conseil municipal soit parce qu'ils étaient trop importants, trop chers ou inadaptés. Le Conseil administratif revient avec un projet qui va dans le sens des demandes de la commission. Ce projet, répond aux attentes de la commission, la plupart des questions que vous posez ce soir ont déjà eu des réponses et je ne comprends pas pourquoi l'on revient sur ces débats, notamment la mixité des deux roues dont je viens de faire mention dans mon rapport de commission. Pourquoi revenir en commission pour un projet qui a déjà été accepté à l'unanimité en commission ?

M. Fischer fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Le groupe radical et votre serviteur particulièrement concerné car initiateur de cette demande ne peut qu'encourager la réalisation de ce projet qui a attendu deux législatures pour voir enfin apparaître une solution raisonnable quant à sa réalisation.

En effet, ce projet simple, pratique et peu coûteux, ne peut que satisfaire à la demande d'agrandissement nécessaire, au vu des nombreux cycles qui aujourd'hui traînent au sol par manque de place et entravent le passage des mamans avec des poussettes sur le cheminement piétons menant aux immeubles situés en face du terminus des lignes TPG 12 et 16 à la douane de Moillesulaz.

Le groupe radical ne peut qu'encourager à voter OUI, pour ce modeste projet, qui prévoit également une amélioration de l'éclairage pour la sécurité des usagers et contentera certainement un grand nombre de nos habitants, désireux de se rendre en ville depuis Moillesulaz, par les transports publics.

M. Uehlinger : après de longs débats et un prix enfin raisonnable, le parti libéral soutiendra ce projet et votera le crédit demandé. Cependant, ne pourrait-on pas transformer ce crédit en crédit budgétaire supplémentaire plutôt que de l'amortir en 10 annuités.

M. Grandgirard : j'abonde dans le sens de M. Uehlinger.

- M. Détruche : je tiens à préciser que le prix n'a pas été occulté. J'avais parlé en commission des Travaux d'un prix de presque quatre fois inférieur au projet initialement présent, nous n'en sommes pas loin. Il faut rappeler qu'il existe une commission des Finances chargée d'analyser les crédits demandés.

Suite à la demande de M. Uehlinger le secrétariat de la Mairie est chargé de formuler le texte afin de transformer le crédit d'investissement demandé en un crédit budgétaire supplémentaire.

Au vote :

- *Cette proposition est acceptée par 17 voix « pour » et 6 absentions.*

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité d'agrandir le parking pour deux-roues situé à l'arrêt TPG des lignes 12 et 16 à la douane de Moillesulaz,
- Vu le projet établi par le Bureau OTT & ULDRY, ingénieurs civils, élaboré en accord avec le service de gérance du DAEL et les Services Industriels de Genève,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 7 septembre 2004,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 12 voix « pour » et 8 abstentions, soit à la majorité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif sous la rubrique 62.314 un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 51'700,- en vue de l'agrandissement du parking pour deux-roues situé à l'arrêt TPG des lignes 12 et 16 à la douane de Moillesulaz.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charge.

La séance est levée à 23h.50.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Doris CONSTANTIN

M. Philippe GUEX

Thônex, le 29 novembre 2004 - PHG/vp

PV/cm/15-06-2004